
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Cinquante-sixième séance – Mercredi 18 avril 2012, à 20 h 30

Présidence de M^{me} Alexandra Rys, présidente

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Pierre Maudet*, maire, *M^{me} Fabienne Aubry Conne* et *M. Sylvain Clavel*.

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani*, vice-président, *M^{mes} Sandrine Salerno*, *Esther Alder* et *M. Sami Kanaan*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 5 avril 2012, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 17 avril et mercredi 18 avril 2012, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Questions orales.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, certaines questions m'ont été posées hier. J'ai le plaisir de vous apporter des réponses. La première question émanait de M. Olivier Tauxe concernant la possibilité de donner une clé de la salle d'entraînement de l'école des Crêts-de-Champel au responsable de l'école de judo. Il faut savoir que cette association s'appelle Judo Club européen, anciennement Association Club Aventures Genève. Je peux vous dire que cette association possède déjà deux clés électroniques qui lui permettent d'accéder et à l'entrée B du bâtiment principal côté parking et à la salle de rythmique utilisée pour ses cours, et qu'une caution de 150 francs par clé a été déposée selon les directives.

Toute demande – même pour une clé supplémentaire – doit être effectuée, selon la procédure, auprès du responsable du bâtiment scolaire. Cette association connaît ces procédures. Je remercie donc M. Tauxe d'en informer ce club de judo, dont je reconnais aussi qu'il fait une activité importante pour la jeunesse. Mais, bien évidemment, ces procédures sont les mêmes pour toutes les associations qui utilisent les locaux scolaires.

Je réponds ensuite à la question de M^{me} Roulet qui se demandait si les préaux d'écoles étaient nettoyés le samedi, et par qui. Chère Madame, je peux vous dire qu'il n'y a pas de nettoyage des préaux le samedi, en règle générale, puisqu'il n'y a pas d'école le samedi. En revanche, et vous vous en souvenez, le Conseil municipal a octroyé 140 000 francs supplémentaires pour permettre à un certain nombre de préaux d'être nettoyés le dimanche matin à partir de 8 h et, ceci, uniquement entre le 1^{er} mai et le 31 octobre. Les entreprises qui s'occupent de ce nettoyage sont Net, Inter, FM Services et Propre. Elles effectuent un balayage

mécanique. Les préaux nettoyés le dimanche sont ceux des écoles de Cayla, Châteaubriand, Geisendorf, Sécheron, du Seujet, de Zurich, des Pâquis, des Grottes, du Mail et des Allobroges. Voilà, j'espère, Madame, avoir répondu à vos inquiétudes et à vos interrogations.

La présidente. Nous continuons le débat entamé avant la pause sur le rapport PR-886 A.

4. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 20 avril 2011 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 420 000 francs destiné à l'étude d'une image directrice de la zone industrielle des Charmilles (ZIC) et au projet de création d'un Ecopôle, situé au 43 de l'avenue de Châtelaine, sur la parcelle N° 3121, feuille 48 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex (PR-886 A)¹.

Suite du premier débat

M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ce projet est un excellent projet très prometteur pour l'avenir des petites et moyennes entreprises, mais je suis quand même un peu surprise par l'attitude des commissaires de droite, de l'Union démocratique du centre et du Mouvement citoyens genevois, par leur tiédeur à l'égard de ce projet prometteur pour l'avenir. Il est opportun de créer des emplois qui misent sur la mixité, car il n'est pas question de ne favoriser que la haute horlogerie – qui est tout à fait respectable, d'ailleurs – ou que la haute finance. Il s'agit aussi de favoriser les artisans. On le sait, la zone industrielle des Charmilles est un endroit particulièrement bien placé et, en ce sens, la Ville risque de faire œuvre de pionnière. Nous sommes surpris que les partis de droite disent désavouer ce projet qui devrait quand même être tout particulièrement salué par ces milieux sur un terrain économique.

M. Barbey nous a dit tout à l'heure que le projet était peu novateur. Eh bien, un des aspects novateurs de cet Ecopôle, vous lui transmettez, Madame la pré-

¹ Rapport, 5695.

sidente, puisqu'il n'est pas là, c'est précisément de favoriser une certaine mixité dans les types d'activités qui seront promues. C'est aussi la synergie entre les types d'entreprises, notamment entre les entreprises en démarrage et celles qui sont déjà confirmées, qui pourront jouer justement le rôle de grand frère. Il me semble qu'il n'y a pas beaucoup d'entreprises privées à Genève qui font cet effort-là, et c'est précisément un aspect novateur. D'ailleurs, nous avons eu l'occasion de faire beaucoup d'auditions, et les personnes que nous avons auditionnées, notamment chez Genilem, ont salué ce projet en soulignant justement qu'il y avait un aspect très complémentaire entre ce qui est proposé et réalisé au niveau du Canton et ce qui peut être fait aussi par la Ville de Genève. C'est là aussi un aspect qu'il faut saluer.

A ce stade, il s'agit de libérer un crédit pour réaliser une image directrice. Les aspects novateurs pourront d'ailleurs aussi se révéler par la suite. Soyons donc un peu plus enthousiastes et votons ce projet qui a été proposé par le Conseil administratif.

La présidente. Je vais donner la parole à M. Daniel Sormanni, mais je vous informe que le bureau a décidé de clore la liste des intervenants. Après M. Sormanni, il y aura M. Genecand, M^{me} Romano, M. Ivanov, M. Pattaroni, M. Gisselbaek et M. Amaudruz. La parole est à M. Daniel Sormanni.

M. Daniel Sormanni (MCG). Merci, Madame la présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je suis un peu surpris par un certain nombre de propos qui ont été tenus ce soir à propos de cette proposition. Sur le principe, évidemment que c'est une bonne chose de faire quelque chose pour permettre à des entreprises d'éclore! C'est vraiment le mot. Le seul problème, c'est que cela doit faire plus de vingt ans que la Ville de Genève est propriétaire de cette zone industrielle et que, jusqu'à aujourd'hui, elle n'en a pas fait grand-chose. Et c'est triste parce que c'était nécessaire. (*Brouhaha.*)

Je me souviens que nous avons eu il y a fort longtemps un débat sur cette zone industrielle des Charmilles, cette ZIC, pour nous demander ce qu'on en ferait et comment on ferait pour l'utiliser justement à bon escient, puisqu'on avait la chance d'avoir une zone industrielle de près de 28 000 mètres carrés sur le territoire de la Ville de Genève. C'est grand, c'est énorme! Alors, on n'en fait rien depuis des années, et on ne l'a pas vraiment valorisée. Il y a quelques entreprises ici et là. Cela a varié au cours des années. Dans les années 2000, nous nous étions demandé s'il ne fallait pas confier cela à la Fondetec pour essayer de la valoriser. Elle n'aurait pas pu construire les bâtiments, mais elle aurait au moins pu les utiliser, et peut-être les valoriser.

Proposition: Ecopôle de la zone industrielle des Charmilles

En outre, nous nous sommes aperçus qu'il y avait eu à peu près tout dans ces bâtiments. Il y a eu quelques entreprises – il y en a encore – il y a eu les pompiers, le Musée des pompiers, j'en passe et des meilleures, le parking des bibliobus... Enfin, ce n'est pas tout à fait industriel tout ça! Je trouve donc que cela a été galvaudé, et que c'est bien dommage.

Alors, aujourd'hui, il faut en faire quelque chose, mais nous nous apercevons de nouveau que le projet qui nous est présenté est quand même relativement flou. Sur le fond, nous sommes d'accord qu'il faut aller de l'avant et trouver des solutions, mais nous ne sommes pas très convaincus par ce qui a été proposé. Une chose est sûre, nous demandons que cette zone industrielle soit maintenue en zone industrielle pour en faire quelque chose. Je ne voudrais pas, parce qu'on a décidé de faire un projet et qu'une majorité va peut-être décider d'aller un peu plus loin ce soir, que le Conseil administratif vienne par la suite nous proposer un projet de construction, mais qu'à terme ces locaux soient si chers qu'on finisse par faire autre chose sur cette zone, et qu'on demande à l'Etat de déclasser ces terrains. Cela, je ne le voudrais pas, car il s'agit là d'une des rares zones industrielles qui nous reste en Ville de Genève, et qui ne pose pas de problèmes de nuisances. On est entre la voie ferrée, l'ancien stade des Charmilles et le haut de la rue de Lyon, ou l'avenue de Châtelaine, même, je crois. Il n'y a quasiment pas de nuisances. On pourrait tout faire. On pourrait même encore faire de l'industrie lourde. C'est pourquoi, si on galvaudait cela, ce serait vraiment dommage.

Alors, Mesdames et Messieurs, oui, il faut faire quelque chose, mais ce projet est un peu décevant, et je rejoins tout à fait les propos qui ont été tenus tout à l'heure par M. Alexis Barbey. Si nous voulons vraiment avoir une mixité d'entreprises et de l'industrie, puisqu'il y a encore des petites industries – il ne faut pas croire – si nous voulons avoir de l'artisanat et aussi quelques services, eh bien, il y a un certain nombre de règles à respecter. Or, ce n'est pas avec un prix de 400 à 600 francs le mètre carré que l'on aura ce type d'activités, je vous le dis tout de suite, n'est-ce-pas! Il faut être clair! Pour de l'industrie, le prix se situe entre 200 et 220 francs le mètre carré, pas plus. Pour l'artisanat, c'est entre 250 et 300 francs, et pour les services, c'est entre 350 et 400 francs. C'est le grand maximum. Autrement, ces entreprises, elles seront mort-nées. Et c'est bel et bien là la problématique!

Par conséquent, il faut parvenir à pratiquer des prix raisonnables, sachant que, là encore, la fourchette est étroite, puisque nous ne pouvons pas non plus faire un prix qui soit trop bas, car, sinon, on aurait une distorsion de concurrence. On doit être dans une fourchette raisonnable, autrement on n'aura pas atteint l'objectif visé et on aura des bureaux ou des locaux qui ne trouveront pas preneurs parce qu'ils seront trop chers, ou qui trouveront preneurs, mais pas pour ce qu'on voulait véritablement en faire.

Par ailleurs, on n'a rien résolu avec ce projet, puisqu'on nous parle de faire une construction, mais que, quand bien même cette zone est extrêmement grande, on ne nous dit rien sur ce qu'on veut faire du reste, ni sur ceux qui sont déjà sur place et qui, peut-être, se retrouveront à la rue. Cela, nous ne le voulons pas non plus! Nous voulons qu'ils puissent en tout cas être maintenus à des conditions raisonnables qui permettront à leur activité de survivre aujourd'hui et pendant les éventuels travaux. On en est encore loin, puisqu'on n'en est qu'au stade du projet d'étude. Mais, parfois, ça va vite! Parfois aussi on donne déjà congé pendant l'étude pour être sûr que les occupants seront loin au moment où l'on voudra faire la construction. Et, cela, nous ne le voulons pas non plus. Il faudra donc bien trouver des solutions, mais nous n'avons pas tellement de garantie, n'est-ce-pas...

Il est dommage que nous en soyons à ce débat-ci, car, finalement, nous avons l'impression d'avoir un débat qui est avorté. Mais ce n'est pas le débat qui est avorté, c'est le projet qui est incomplet! Il y manque tout un pan de solutions. Ça n'a pas l'air d'avoir été beaucoup réfléchi. Je trouve cela dommage, d'autant que cela fait vingt ans qu'on galvaude cette zone industrielle. Alors, oui, on a besoin d'avoir des locaux pour attirer des entreprises qui veulent démarrer, ainsi que celles qui sont un peu plus confirmées, mais, alors, faut-il encore qu'elles puissent survivre avec des prix qui soient raisonnables, contrairement à ceux qui se pratiquent dans l'économie privée et qui font que ces entreprises-là quittent, meurent, ou disparaissent. Je vous rappelle quand même que l'essentiel de l'emploi, c'est toujours les petites et moyennes entreprises. Il faut donc soutenir les petites et moyennes entreprises, mais il faut le faire intelligemment et, là, ça me paraît difficile.

Et puis, j'aimerais encore dire trois mots sur l'économie sociale et solidaire. Je n'ai rien contre l'économie sociale et solidaire, mais ce n'est pas ce qui remplacera – je vais employer un mot impropre – la vraie économie, les vraies entreprises qui sont là quand même! (*Remarques.*) Elles sont là, elles vivent, tout simplement parce qu'elles doivent réaliser des profits. Pour qu'elles réalisent des profits et qu'elles puissent verser des salaires corrects à leurs employés, il faut bel et bien qu'elles gagnent leur vie. L'économie sociale et solidaire peut être intéressante dans un moment de détresse. Cela peut être un dépannage pour un certain nombre de personnes, mais ce n'est pas ce qui remplacera la véritable économie traditionnelle, qui fournit des emplois et qui paie des salaires corrects. J'ai dit!

M. Adrien Genecand (LR). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, chers collègues, si finalement l'économie sociale et solidaire permet à une partie de cette salle d'accepter l'économie de marché sous une forme qui soit plus acceptable, en procédant simplement à un changement de nom, eh bien, tant

mieux! Je pense particulièrement au Parti socialiste qui, on l'a vu, a eu quelque difficulté à se positionner par rapport à l'économie de marché et au changement. Alors, Mesdames et Messieurs, si dorénavant vous pouvez l'accepter en appelant cela économie sociale et solidaire, très bien! Moi, ça me va, car, fondamentalement, il n'y a aucune différence.

Je vous rappelle que, historiquement, même la Chambre de l'économie sociale et solidaire avait choisi comme critères d'adhésion l'interdiction d'être une société anonyme et l'obligation pour la société d'être la plus transparente possible au niveau de ses comptes. Cela prouve bien, finalement, qu'il n'y a pas vraiment de problèmes à ce niveau-là. Alors, vous avez enfin accepté l'économie de marché sous cette nouvelle appellation de l'économie sociale et solidaire. Je m'en réjouis et je pense que nous nous en réjouissons tous.

Par ailleurs, je vais quand même me permettre d'ironiser sur l'amendement qui a été présenté tout à l'heure par l'extrême gauche. C'est quand même intéressant de voir que l'extrême gauche, puisqu'elle se permet de vouloir ancrer le relogement des locataires du site dans le crédit d'étude au-delà de ce qui est déjà prévu par la loi et de ce qui constitue la pratique de la Ville, n'a plus confiance en la magistrature de tutelle de la Gérance immobilière municipale. Moi, je veux bien que nous allions au-delà de ce qui est déjà en place, et que vos ancêtres ont voté, puisque, en effet, certains des députés qui ont parfois voté au Grand Conseil des lois en faveur de la protection des locataires sont maintenant au Conseil municipal. Mais, a priori, cela devrait toujours fonctionner; on l'a vu à de multiples reprises.

Vous voulez aller encore plus loin en le mettant, ici, dans le crédit d'étude. Je m'étonne un peu du concept, puisque, dans le meilleur des cas, les occupants actuels resteraient dans quelque chose qui n'existera pas s'il n'y pas de projet de réalisation. Bref, je m'interroge quand même sur le fond de votre envie. Si vous le voulez, tant mieux! (*Brouhaha.*) Des ouvriers et des artisans voudront peut-être quitter cette zone industrielle. Devront-ils alors rester dans le nouveau projet? Y seront-ils obligés? Moi, je suis quand même un peu surpris.

Pour nous, le vrai enjeu de cette zone industrielle revient à se demander si nous devons encore, nous, Ville de Genève, avoir une zone industrielle en pleine ville, à deux kilomètres du centre-ville. Est-ce que, oui ou non, il est encore important d'avoir une zone industrielle, une zone industrielle exclusivement industrielle? Je m'excuse auprès de M. Sormanni, mais quand il dit qu'il n'y a rien dans ce secteur, et qu'on pourrait faire de l'industrie lourde, moi, je lui rappelle qu'il y a dans ce secteur de gros projets de développement, notamment au niveau de la rue de Bourgogne et du quartier de Vieusseux, ainsi qu'au-dessous du feu stade des Charmilles où il y a aura des logements de la Société coopérative d'habitation Genève. Alors, moi, je veux bien qu'on fasse de l'industrie lourde à une rue

des habitations, mais cela me semble un peu compliqué. Ou, alors – et cela serait vraiment novateur – on se dit qu'on pourrait faire un certain type d'activité qui soit compatible avec du logement, comme ce sera le cas dans le cadre du projet Praille-Acacias-Vernets (PAV).

Je vous pose la question, Mesdames et Messieurs: dans ce secteur-là, à cinq minutes en transports publics du centre-ville, à proximité d'à peu près toutes les commodités, est-ce qu'on ne devrait pas logiquement faire du logement plutôt que d'avoir de l'industrie? C'est cela, la vraie question! Cette zone industrielle doit-elle vraiment être purement industrielle?...

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). On ne peut pas faire du logement en zone industrielle!

M. Adrien Genecand. Oui, M^{me} Valiquer Grecuccio a raison, on ne peut pas faire du logement en zone industrielle, mais on peut déclasser. Il y a de multiples instruments qui nous permettent de réfléchir différemment et d'avoir une certaine mixité dans cette zone. On va le faire dans le cadre du PAV où il y aura des logements avec de l'industrie à proximité, puisque tout ne pourra pas être déplacé. Est-ce que, nous, Ville de Genève, nous pouvons vraiment nous épargner cette réflexion et ne penser qu'à cet Ecopôle? Nous pensons que non, et c'est pourquoi nous vous proposons l'amendement suivant, à la suite de l'article existant:

Projet d'amendement

«*Article premier.* – (...) Il sera prévu au surplus la création d'un immeuble d'habitations dont le revenu locatif permettra d'épauler l'activité de l'Ecopôle.»

Il s'agit d'intégrer le logement dans cette réflexion, puisqu'à terme – vous le savez – la clé, en matière de mobilité, c'est d'avoir des gens qui vivent à proximité de leur emploi. C'est également pour aller dans le sens de ce que vous voulez, puisque – mais, finalement, vous le savez – ce projet va coûter plus de 10 millions de francs et que, logiquement, si on veut répercuter le prix de la construction, les loyers seront très élevés. Cela, vous ne le voulez pas. Alors, pour éviter qu'on ait un subventionnement déguisé, eh bien, nous vous proposons d'intégrer la variante du logement, notamment pour financer le reste de ce projet. Je sou mets la réflexion à votre sagacité. De toute façon, comme cela nous l'a été rappelé par la magistrate en commission, nous sommes au stade du crédit d'étude. Un certain nombre de questions que nous nous posons doivent être intégrées dans cette étude. Nous vous proposons simplement d'ajouter le paramètre du logement à celui de l'industrie.

Proposition: Ecopôle de la zone industrielle des Charmilles

M^{me} Maria Vittoria Romano (S). Chers collègues, nous aimerions d'abord souhaiter un bon anniversaire à M. Genecand, et puis je voudrais faire juste une brève intervention, puisque beaucoup de choses ont déjà été dites.

Il se trouve que les critiques pleuvent quand même un peu sur ce projet, n'est-ce pas! Un projet pas très réfléchi, flou, qui arrive trop tard, avec un retard de vingt ans, pas assez ambitieux... Bref, plein de choses ont été dites. Alors, moi, j'aimerais quand même dire que c'est un très beau projet. Il est en phase initiale, nous sommes d'accord. Beaucoup de choses ne font pas l'unanimité dans cette enceinte, mais, cela, c'est une question de valeurs aussi. Nous n'avons pas tous les mêmes valeurs. Ce n'est pas un problème, car nous sommes là aussi parce que nous ne représentons pas tous les mêmes valeurs. Mais j'aimerais dire, puisque ce Conseil municipal va quand même accompagner ce projet, que nous avons assez d'outils pour intervenir au cas où nous n'aimerions pas la direction qu'il prendrait. Je pense donc qu'il faut aller de l'avant. Votons ce projet et faisons un peu confiance aussi aux gens qui sont à l'exécutif.

M. Christo Ivanov (UDC). J'aimerais répondre à M^{me} Fehlmann Rielle qui nous parle de tiédeur de la part de la droite. Vous lui transmettez, Madame la présidente, qu'il ne s'agit pas de tiédeur, mais d'inquiétude et de pragmatisme. Moi-même qui suis entrepreneur et qui dois payer les salaires, les loyers et les charges sociales à la fin du mois, je connais bien la situation. Pour nous, entrepreneurs, le gros problème, c'est de faire des marges. Or, nous avons quelques doutes sur les marges des futures entreprises de ce site en raison, simplement, du prix au mètre carré. Nous sommes inquiets au sujet de la surface financière des futurs artisans et entreprises qui s'installeront sur l'Ecopôle. Seront-ils ou seront-elles capables de payer leurs loyers, les salaires de leurs employés, s'il y en a, et leurs charges sociales?

En creusant un peu plus, on peut même se demander si les conventions collectives de travail pourront être appliquées, vu le prix des loyers pratiqués. Pour l'Union démocratique du centre, il s'agit d'interrogations légitimes, et nous espérons avoir des réponses à ces questions. Ce projet est incomplet et il est fragile sur le plan financier. Néanmoins, malgré ces réticences, l'Union démocratique du centre soutiendra ce projet.

En ce qui concerne l'amendement d'Ensemble à gauche, nous estimons que, comme nous sommes en train d'étudier un crédit d'étude, cet amendement n'a pas lieu d'être. La loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation ainsi qu'un certain nombre d'autres dispositions légales sont suffisantes pour réglementer le relogement des artisans et des entreprises. Par conséquent, nous repousserons cet amendement.

M. Robert Pattaroni (DC). Comme j'ai suivi cette aventure depuis pratiquement le début, je voudrais, pour ma part, relever avec regret la lenteur du Conseil administratif précédent. Je ne parle pas de celui de la législature précédente, mais de celui d'avant. En effet, après nous avoir incités à acheter ce terrain à un prix que les libéraux et les démocrates-chrétiens de l'époque avaient jugé trop élevé, nous l'avions finalement admis parce qu'on ferait quelque chose de prodigieux tant du point de vue de l'activité que du logement, même si nous savions bien que c'était d'abord pour l'activité. Finalement, après un nombre d'années que je n'ai même pas eu le temps de calculer, nous nous rendons compte que nous en sommes simplement à étudier un projet. Voilà où nous en sommes, Madame la présidente.

En outre, il y a ceux qui disent que l'Etat ou que les collectivités publiques ne savent pas gérer d'une manière rationnelle tout ce qui appartient à la collectivité. Ce n'est pas ma tendance, mais je comprends qu'ils puissent le penser. En effet, quand on connaît le site – et je le connais – se payer un quartier à 13 millions de francs et arriver au résultat que l'on sait aujourd'hui, c'est vraiment du gaspillage! Je peux vous dire que les magistrats actuels n'en sont pas responsables, mais s'ils revoient leurs prédécesseurs, ils pourront le leur dire, et je pourrai aussi le leur dire à l'occasion.

Deuxièmement, faut-il rappeler que le père de l'idée noble d'Ecopôle, c'était M. Alpha Dramé? Il reprenait d'ailleurs des idées qui n'étaient pas genevoises. A l'époque, nous avons eu à consulter le professeur Erkman de l'EPFL (Ecole polytechnique fédérale de Lausanne), qui nous a expliqué qu'un des rêves des milieux qui veulent gérer la production de manière écologique, c'était d'avoir dans l'idéal une entreprise qui génère des déchets qui deviendront une matière première pour une deuxième entreprise, qui, elle-même, pourra générer d'autres déchets qui seront repris par une troisième entreprise. Ce rêve, je le partage, mais on s'est bien rendu compte – et M. Pagani l'avait dit – que ce n'est pas réalisable. Si on avait à Genève deux millions d'habitants avec un secteur industriel de 200 entreprises et 100 000 ouvriers, peut-être qu'on aurait pu trouver une solution de ce genre. Alors, voilà, je tenais à rappeler cela parce que c'est important de savoir d'où vient l'idée. De toute façon, on ne va pas la réaliser et, malheureusement pour nous, M. Alpha Dramé n'est plus parmi nous.

Troisièmement, avoir l'ambition d'offrir des conditions d'éclosion à des entreprises orientées social et solidaire, c'est très bien. Cela dit, pour avoir longtemps travaillé dans le domaine de la promotion économique, j'estime qu'il serait hautement souhaitable d'avoir à côté, ou dans le même bâtiment, des entreprises tout à fait ordinaires. En effet, la proximité, la mixité peut être stimulante, d'une part parce que les entreprises orientées capital peuvent voir qu'on peut peut-être faire les choses autrement, d'autre part, parce que les entreprises orientées social et solidaire peuvent se rendre compte qu'il y a des réalités économiques qui nous

dépassent, puisqu'aujourd'hui la vie économique ne se vit plus seulement au niveau du pays, ni même au niveau du continent, et que l'on ne maîtrise plus un certain nombre d'éléments, comme c'était le cas avant.

Quatrièmement, je rappelle qu'à l'époque les démocrates-chrétiens avaient fait une proposition rédigée par M^{me} Marie Chappuis et promue par d'autres conseillers municipaux, dont M^{me} von Arx-Vernon et M. Barazzone. Malheureusement, elle n'avait pas été retenue, mais l'idée était de faire une sorte de quartier où coexisteraient de l'activité et du logement. Je pense que, du point de vue de l'ambiance, il n'y a rien de tel que d'avoir ce mélange. Par ailleurs, vous l'avez constaté – cela a été dit tout à l'heure – le Grand Conseil s'est rendu compte que les zones industrielles à l'ancienne qui ont pu aussi faire rêver n'existent plus comme avant. Aujourd'hui, Madame la présidente, quand vous allez dans une entreprise industrielle, vous entrez dans un cinq étoiles! Tant mieux! Les grandes entreprises horlogères, c'est merveilleux! Tant mieux que ce soit ainsi, mais cela veut dire que les nuisances d'antan, les fumées, le bruit et tout, heureusement, à Genève, cela n'existe plus. On peut donc parfaitement concevoir des quartiers d'entreprises avec du logement.

Alors, il est vrai que la loi actuelle ne permet pas de le faire. Mais, Madame la présidente, vous le savez, une loi, on peut la changer! Le Grand Conseil a déjà évolué dans ce sens, il est donc probable qu'on ne mettrait pas longtemps pour changer la loi, non pas pour changer toute l'affectation de ce site, mais une partie. Je pense que cela n'est pas à négliger, Madame la présidente.

D'ailleurs, s'agissant des compensations de revenus, je rappelle qu'on a l'exemple récent de la Caisse de prévoyance du personnel enseignant de l'instruction publique et des fonctionnaires de l'administration du Canton de Genève (CIA). Vous vous souvenez que tout ce qui se trouve derrière le Mamco appartient à la CIA, et qu'il y a là des artistes qui ont demandé à pouvoir rester dans leurs ateliers en payant des loyers modestes, moins que maintenant, mais modestes tout de même. Eh bien, la CIA a consenti, et la Ville contribue à l'aménagement de ces locaux. La CIA, pour s'en sortir, puisqu'il faut bien que les caisses de prévoyance s'en sortent, a demandé à pouvoir surélever un immeuble de façon à améliorer sa rentabilité. Eh bien, voilà, Madame la présidente, je suis sûr que le Conseil administratif d'aujourd'hui, malin comme il est, saura tenir compte de ce genre de mélange, de ces nouvelles recettes, et nous faire une proposition qui sera applaudie dans cette salle.

M. Morten Gisselbaek (EàG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'aimerais revenir sur notre amendement et sur le site, car, en écoutant certaines choses qui ont été dites, ici, on a l'impression que ce site est à moitié sinistré, à moitié vide. Ce n'est pas vrai. C'est inexact. Il y a actuellement plus

de 80 artisans ou entreprises qui offrent de nombreux emplois à de nombreux employés qui assurent, par leur travail quotidien, le maintien et la transmission d'un savoir-faire artisanal. Il y a également de nombreux apprentis.

Le fait que ces artisans se voient aujourd'hui menacés, à tort ou à raison, par un projet qui est flou, ne peut que créer de l'inquiétude et les amener à s'opposer à ce projet. Cela ne peut absolument pas amener quoi que ce soit de positif à la démarche qui est la nôtre et à cet Ecopôle qui, semble-t-il, est soutenu par une majorité de cette assemblée. La seule manière de faire avancer ce projet d'une manière raisonnable est de travailler avec les gens qui y sont déjà. Alors, effectivement, si quelqu'un désire quitter ce lieu, des arrangements sont toujours possibles, notamment par le biais de rabais de loyer, comme le proposent les Verts. Evidemment, nous ne nous y opposerons pas.

Pour vous donner juste une idée de qui sont les occupants, il y a là des menuisiers, des maçons, des boulangers, des garagistes, des carrossiers, des plombiers ou des artisans fabricants d'hélices, comme mon voisin, qui ne s'exprimera pas ce soir parce qu'il travaille là-bas. C'est dire si c'est important quand même, car il s'agit là réellement d'un savoir-faire. Il s'agit de la dernière zone industrielle de la commune et, pour nous, c'est extrêmement important de maintenir cette mémoire. Ce n'est plus de l'industrie dans le sens où cela l'a été, mais c'est encore ce qu'il en reste dans notre commune.

Pour répondre, vous permettez, à M. Ivanov, Madame la présidente, c'est justement parce que nous devons nous prononcer sur un crédit d'étude qu'il s'agit, aujourd'hui, pour notre Conseil, d'affirmer que nous soutenons les artisans et les petites entreprises qui sont sur ce site, et que nous demandons que ceux qui feront le projet en tiennent compte dans le projet même, et cela, pour qu'on ne se retrouve pas par la suite avec des gens expulsés sous prétexte de faire quelque chose de solidaire.

Enfin, à propos de l'amendement libéral-radical, disons que nous serions extrêmement mal à l'aise de créer du logement dans le but de financer autre chose. Construire du logement pour permettre de financer un Ecopôle, puisque j'ai cru comprendre qu'il s'agissait de cela, n'est pas exactement la politique que nous désirons de la part de la Ville de Genève. Il est donc clair que nous ne l'accepterons pas.

M. Michel Amaudruz (UDC). Passer en dernier, c'est un peu ennuyeux parce que j'ai le sentiment d'arriver comme la grêle après les vendanges et puis, pour certains peut-être, comme un cheveu sur la soupe. (*Exclamations.*) En plus de cela, il ne faut pas répéter ce qui a été dit une quinzaine de fois et risquer de vous indisposer, Madame la présidente...

Proposition: Ecopôle de la zone industrielle des Charmilles

Alors, je trouve qu'Ecopôle est un très joli nom. Il est très bien choisi. Cela m'a fait plaisir. C'est plein de fraîcheur. Et puis, j'ai bien aimé l'exposé enthousiaste de M. Kristensen. Il s'engage avec fougue. Il est convaincu. Il est persuadé que c'est une grande réussite. C'est magnifique! Je partage sa joie. Mais il ne m'a pas convaincu! (*Exclamations et rires.*) Ni M^{me} Salerno, d'ailleurs. Moi, je l'appellerais plutôt Bricopot, parce que la construction, c'est du bricolage... (*Rires.*) Et puis, si je n'ai pas assisté personnellement au vote final en commission, j'ai néanmoins participé aux débats qui l'ont précédé! J'avais posé certaines questions, mais aucune réponse cohérente n'a pu m'être fournie.

Toujours est-il que je suis personnellement convaincu que ce projet est financièrement voué à l'échec. Vous me répondrez, Madame Salerno, que qui n'ose rien n'a rien. J'en suis convaincu. Et puis je trouve qu'il y a une petite note kolkhoziennne qui est rafraîchissante parce qu'elle amène un sang nouveau dans trop de démocratie. Mais ce projet étant voué à l'échec, il faudra bien le subventionner. Et là, je suis méchant, Madame Salerno. Comme il faut le subventionner, ce sera bel et bien à la Ville de le faire. Alors ce sera un peu les copains! Bon, mais ce n'est pas grave! Ce n'est pas grave, car, en définitive, personnellement, indépendamment de cela, je me rallie aux observations faites par M. Genecand à propos de la localisation du projet et à propos de son amendement relatif à un projet immobilier, que je trouve très bien.

Ceci dit, comme je suis personnellement un partisan convaincu du développement de l'artisanat, je pense qu'il faut tout mettre en œuvre pour développer cette branche de l'activité économique. Peut-être que l'endroit n'est pas bien choisi, peut-être que M. Kristensen est trop enthousiaste, mais, enfin, puisque le vin est tiré, allez, buvons-le, même si c'est jusqu'à la lie! Alors, c'est avec un manque de conviction certain – mais je me soumetts à la discipline du groupe, n'est-ce-pas, parce qu'il faut quand même montrer que nous sommes unis – que nous suivrons la ligne et que nous ne nous opposerons pas à l'enthousiasme de M. Kristensen, que l'on salue avec enthousiasme, dirait M. Chevrolet. Voilà, mais c'est donc dans cet esprit-là, avec de grandes réserves, que notre parti se ralliera à ce projet. (*Applaudissements.*)

Deuxième débat

Mis aux voix, l'amendement de la commission est accepté par 37 oui contre 29 non (9 abstentions).

Mis aux voix, l'amendement de M. Gisselbaek est accepté par 41 oui contre 31 non (1 abstention).

Mis aux voix, le sous-amendement de M^{me} Klopmann est accepté par 52 oui contre 20 non (1 abstention).

Mis aux voix, l'amendement de M. Genecand est accepté par 37 oui contre 33 non.

La présidente. Nous sommes saisis d'un amendement présenté par M^{me} Mireille Luiset et M. Daniel Sormanni qui, dans l'article premier, introduit la phrase supplémentaire suivante:

Projet d'amendement

«*Article premier.* – (...) destiné à l'étude d'une image directrice de la zone industrielle des Charmilles (ZIC) visant au déplacement des petits artisans et/ou industriels (boulangeries industrielles, ateliers de réparations, etc.) du centre-ville et des zones d'habitations et au projet de création d'un Ecopôle (...)».

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 64 non contre 11 oui.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération amendée est acceptée sans opposition (55 oui et 19 abstentions).

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 120 000 francs destiné à l'étude d'une image directrice de la zone industrielle des Charmilles (ZIC) et au projet de création d'un Ecopôle, situé au 43 de l'avenue de Châtelaine, sur la parcelle N° 3121, feuille 48 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex. Il sera prévu au surplus la création d'un immeuble d'habitations dont le revenu locatif permettra d'épauler l'activité de l'Ecopôle.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 120 000 francs.

Proposition: Ecopôle de la zone industrielle des Charmilles

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en 3 annuités.

Art. 4. – Le Conseil administratif est chargé de garantir le relogement de tous les artisans et de toutes les entreprises actuellement domiciliés professionnellement sur le site et touchés par le projet d'Ecopôle. Ces relogements devront être proposés à des conditions au moins équivalentes à celles des baux en cours.

La présidente. Monsieur Pagani, vous demandez un troisième débat?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je veux prendre la parole pour demander le troisième débat, Madame la présidente...

La présidente. Vous avez la parole.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Merci de me la donner, Madame la présidente! Mesdames et Messieurs, je ne suis pas intervenu parce que c'est un projet de M^{me} Salerno. Toujours est-il que le département des constructions et de l'aménagement est prestataire de services et que cela me pose problème... (*Exclamations.*) Attendez, s'il vous plaît, j'ai écouté le débat sans rien dire et je vais vous expliquer pourquoi je veux le troisième débat. Cela me pose un problème juridique. Je dois mettre en œuvre votre décision. S'agissant de la restriction que vous avez apportée au crédit d'étude, Mesdames et Messieurs, je peux vivre avec, et nous verrons bien si je dois aller au dépassement ou non. Cela, c'est une chose.

En ce qui concerne le logement, il s'agit là d'une zone industrielle où il n'est pas possible de construire du logement. Je demande le troisième débat pour me renseigner et pour savoir si je peux appliquer la décision du Conseil municipal ou si je dois donner à mes services la consigne de ne pas la respecter. Je demande donc le troisième débat, car il me semble que ça va de soi. Je vous signale que le Grand Conseil s'est déjà prononcé et qu'il a refusé la transformation de cette zone industrielle en une zone mixte logements/zone industrielle. C'est pourquoi je demande à pouvoir vérifier la chose sur le plan juridique. Madame la présidente, je vous demande donc le troisième débat au nom du Conseil administratif.

Mis aux voix, le troisième débat est accepté par 48 oui contre 25 non (1 abstention).

La présidente. Le troisième débat aura lieu à la prochaine session.

Projets de délibérations: modification du RCM concernant l'égalité des voix au sein des commissions

5. Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner:

- le projet de délibération du 12 octobre 2011 de MM. Pascal Holenweg et Olivier Baud, renvoyé en commission le 17 janvier 2012, intitulé: «Modification du règlement du Conseil municipal concernant les votes en commission» (PRD-13 A);
- le projet de délibération du 23 novembre 2011 de M^{me} Alexandra Rys, MM. Jean-Charles Rielle, Pascal Rubeli, M^{me} Salika Wenger, MM. Rémy Burri, Julien Cart et Carlos Medeiros, renvoyé en commission le 17 janvier 2012, intitulé: «Modification du règlement du Conseil municipal concernant l'égalité des voix au sein des commissions» (PRD-25 A)¹.

Troisième débat

Mise aux voix, la délibération PRD-13 est refusée à l'unanimité (70 non).

Mis aux voix, l'article unique de la délibération PRD-25 est accepté à l'unanimité (72 oui).

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 17 et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 140 du règlement du Conseil municipal du 16 avril 2011;

sur proposition de son bureau,

décide:

Article unique. – L'article 125, «Décision», du règlement du Conseil municipal est modifié comme suit:

«¹ *inchangé.*

¹ Rapport, 5677.

Projets de délibérations: modification du RCM concernant les questions orales

»² *inchangé*.

»³ En cas d'égalité des voix au sein de la commission, une proposition est considérée comme refusée.

»⁴ *inchangé*.»

Le troisième débat ayant eu lieu, la délibération devient définitive.

6. Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner:

- **le projet de délibération du 23 novembre 2011 de M^{mes} Maria Casares, Vera Figurek, Salika Wenger, MM. Pierre Gauthier, Pierre Rumo et Christian Zaugg, renvoyé en commission le 17 janvier 2012, intitulé: «Modification du règlement du Conseil municipal concernant les questions orales» (PRD-21 A);**
- **le projet de délibération du 23 novembre 2011 de M^{me} Alexandra Rys, MM. Jean-Charles Rielle, Pascal Rubeli, M^{me} Salika Wenger, MM. Rémy Burri, Julien Cart et Carlos Medeiros, renvoyé en commission le 17 janvier 2012, intitulé: «Modification de l'article 64 du règlement du Conseil municipal concernant les questions orales» (PRD-24 A)¹.**

Troisième débat

Mise aux voix, la délibération PRD-21 est refusée par 69 non contre 1 oui (3 abstentions).

Mis aux voix, le premier amendement de la commission portant sur le projet de délibération PRD-24 est accepté sans opposition (73 oui et 1 abstention).

Mis aux voix, le deuxième amendement de la commission portant sur le projet de délibération PRD-24 est accepté à l'unanimité (71 oui).

Mis aux voix, l'article unique de la délibération PRD-24 amendée est accepté par 70 oui contre 1 non.

¹ Rapport, 5689.

Projets de délibérations: modification du RCM concernant les questions orales

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 17 et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 140 du règlement du Conseil municipal du 16 avril 2011;

sur proposition de son bureau,

décide:

Article unique. – L'article 64, «Questions orales», du règlement du Conseil municipal est modifié comme suit:

«¹ Les questions orales sont posées au début de la première séance de la session ordinaire. Le temps consacré aux questions orales n'excède pas 30 minutes, non compris le temps de réponse du Conseil administratif.

»² L'exposé de la question est limité à 1 minute. Chaque membre du Conseil municipal ne peut poser qu'une seule question par session. L'exposé de la réponse est limité à 2 minutes. Le Conseil administratif y répond immédiatement ou le lendemain, voire au début de la session ordinaire suivante. Ses réponses sont concises et pertinentes.

»³ Il ne peut y avoir de discussion générale ni sur la question ni sur la réponse.»

Le troisième débat ayant eu lieu, la délibération devient définitive.

7.a) Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la motion du 28 avril 2010 de MM. Grégoire Carasso, Christian Lopez Quirland, Milto Thomaidis, Christophe Buemi, Thierry Piguët, Roger Michel, Mathias Buschbeck, Alexandre Wisard, M^{mes} Annina Pfund, Christiane Olivier, Nicole Valiquer Grecuccio, Isabelle Brunier, Véronique Paris, Silvia Machado, Andrienne Soutter, Corinne Goehner-Da Cruz, Vera Figurek, Maria Casares et Sarah Klopmann, renvoyée en commission le 22 novembre 2011, intitulée: «Insonorisation de l'Usine» (M-914 A)¹.

Rapport de M. Luc Broch.

Traitement de la motion

La motion M-914 a été renvoyée à l'examen de la commission des travaux et des constructions lors de la séance du Conseil municipal du 22 novembre 2011. Elle a été traitée lors de la séance de ladite commission les 1^{er} février et 7 mars 2012, sous la présidence de M. Christian Zaugg.

Rappel de la motion

Considérant:

- la crise des espaces de culture alternative en général, et celle des lieux de concerts publics en particulier;
- la pression extraordinaire que ce contexte fait peser sur les derniers lieux existants;
- le pilier de culture alternative que représente l'Usine, et son subventionnement en conséquence;
- la propriété de la Ville de Genève de l'ensemble du bâtiment de l'Usine;
- le volume sonore qu'impliquent les contenus artistiques de l'Usine,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de s'engager avec détermination et célérité afin de réaliser l'ensemble des travaux d'insonorisation nécessaire dans le bâtiment de l'Usine, inclus le Moloko.

¹ Développée, 2564.

Séance du 1^{er} février 2012

Audition des motionnaires, représentés par M^{mes} Sarah Klopmann et Nicole Valiquier Grecuccio et M. Mathias Buschbeck

M^{me} Klopmann indique qu'une proposition du Conseil administratif va être renvoyée à la présente commission d'ici peu, rendant la motion obsolète. En effet, cette dernière demandait l'insonorisation de l'Usine, suite à une longue médiation menée avec les habitants. En effet, de nombreuses personnes avaient porté plainte contre le bruit et il avait été constaté que le quartier subissait d'importantes nuisances sonores provenant de l'Usine. Par ailleurs, les habitants et l'OCIRT avaient demandé que les bâtiments qui n'étaient plus aux normes soient insonorisés de manière adéquate. Etant donné la proposition du Conseil administratif, M^{me} Klopmann propose que la commission étudie la motion en même temps que la proposition qu'elle trouve judicieuse pour la paix du quartier.

M. Mathias Buschbeck rappelle que la motion a été déposée il y a deux ans et qu'elle devient obsolète en raison de la proposition.

M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio indique qu'elle est satisfaite que le Conseil administratif ait suivi le besoin des motionnaires.

Discussion

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois ne comprend pas la raison d'être de la motion sans la proposition.

Le président répond que la proposition sera traitée dans une prochaine séance.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre indique qu'il n'a jamais été à l'Usine et qu'il voudrait se rendre sur place pour voir si le bruit est à ce point intolérable.

Un commissaire libéral-radical pense qu'il s'agit d'une excellente idée et qu'il faudrait y aller après minuit pour réellement se rendre compte de la situation.

Séance du 7 mars 2012*Discussion*

Un commissaire Vert est d'avis que la proposition PR-920 amendée répond entièrement à la motion M-914. Il propose de la refuser pour gagner du temps.

Une commissaire socialiste, au contraire, propose d'adopter la motion et de mentionner dans le rapport que la proposition PR-920 amendée y répond à satis-

faction. Elle estime important de faire savoir que le Conseil municipal se soucie du confort de vie dans le quartier de la Coulouvrenière et que les élus sont à l'écoute des préoccupations de la population.

Vote et conclusions

La motion M-914 est acceptée par la majorité des commissaires présents, soit 7 oui (2 EàG, 2 Ve, 3 S), 6 non (2 MCG, 2 UDC, 2 LR).

7.b) Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 31 août 2011 en vue de l'ouverture d'un crédit pour un montant total de 1 125 000 francs, porté à 1 600 000 francs, destiné à l'assainissement acoustique des salles de concerts de l'Usine et du Moloko, situés 4, place des Volontaires, parcelle N° 3797, feuille N° 5, commune de Genève, section Plainpalais (PR-920 A)¹.

Rapport de M. Luc Broch.

Traitement de la proposition

La proposition PR-920 a été renvoyée à l'examen de la commission des travaux et des constructions lors de la séance du Conseil municipal du 12 octobre 2011. Elle a été traitée lors des séances de ladite commission le 8 février 2012 et le 7 mars 2012 sous la présidence de M. Christian Zaugg. Les procès-verbaux ont été rédigés par M. Jorge Gajardo Muñoz. Le rapporteur tient à remercier le procès-verbaliste pour l'excellente qualité des notes de séances.

Préambule de la proposition

En septembre 2008, le Service cantonal de protection contre le bruit et les rayonnements non ionisants (SPBR) reçoit une plainte du Groupement des habitants de la rue du Tir dénonçant les nuisances sonores provenant de l'Usine.

Le SPBR effectue alors des mesures de bruit émis et induit dans deux appartements voisins de l'Usine. Ces mesures ont confirmé que les valeurs limites pour

¹ Proposition, 1908.

l'exposition nocturne au bruit prescrites dans les directives des établissements publics (DEP) étaient dépassées.

L'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) demande à la Ville de Genève, en février 2010, de mandater un acousticien professionnel pour l'étude d'un plan d'assainissement phonique des salles du Zoo, du Kab/PTR et du Moloko.

Ce plan d'assainissement devra présenter des prises de mesures d'isolement actuel, un descriptif des travaux à entreprendre, une évaluation quantitative de la réduction sonore prévue ainsi qu'un estimatif sommaire des coûts.

Sur cette base, le Conseil administratif a demandé au Service des bâtiments de satisfaire aux exigences de l'OCIRT et de déposer une demande de crédit basée sur une étude acoustique.

En octobre 2010, un rapport complet a été envoyé à l'OCIRT.

Le SPBR et le Service de l'environnement des entreprises, qui a repris les compétences de l'OCIRT depuis le 16 novembre 2010, approuvent le projet en mars 2011. Ils demandent à la Ville d'exécuter les travaux avant septembre 2012 et d'effectuer des mesures de contrôle démontrant l'efficacité de l'isolement acoustique dans un délai de trente jours après réalisation.

Cette demande de crédit s'inscrit dans le traitement des pétitions P-204 et P-205 renvoyées au Conseil administratif par le Conseil municipal en date du 11 mars 2009, qui faisaient état de la situation jugée intolérable par le voisinage de la place des Volontaires. Suite à ces pétitions une médiation s'est engagée entre les différents partenaires.

Amendement à la proposition

Un amendement à la proposition PR-920 a été déposé par le conseiller administratif Rémy Paganì en date du 31 janvier 2012. Suite à la demande de la police du feu dans un rapport daté du 26 septembre 2011, l'amendement intègre la construction d'un escalier de secours extérieur destiné à évacuer, en cas de sinistre, les personnes présentes dans la salle de concert du Zoo et de la salle de cinéma Spoutnik, situées au 1^{er} étage de l'Usine. Actuellement, et selon les conclusions de la police du feu, les sorties de secours du Zoo et du Spoutnik permettent d'évacuer respectivement 350 et 50 personnes. Les capacités de ces deux salles ont donc dû être réduites de moitié, dans l'attente de la réalisation des travaux. La création d'un escalier métallique de 240 cm de passage permettra une meilleure répartition des issues de secours et permettra aussi de retrouver la capacité initiale d'accueil des salles. Le projet proposé le long de la façade

côté Rhône, sur la même parcelle que le bâtiment, veillera à respecter le langage industriel de l'Usine pour une meilleure intégration. Compte tenu de ce qui précède, l'estimation des coûts doit donc être révisée.

Présentation de la proposition

La présente proposition ainsi que son amendement ont été présentés aux membres de la commission par M. Rémy Pagani, conseiller administratif responsable du département des constructions et de l'aménagement (DCA), M. Philippe Meylan, chef du Service municipal des bâtiments (DCA/BAT) ainsi que les mandataires soit MM. Andréa Calanchini, architecte, et Tristan Zufferey, architecte acousticien.

M. Pagani nous fait un rappel historique du dossier. Il rappelle que les plaintes des riverains avaient donné lieu à une médiation qui s'est conclue par la signature d'une convention. C'est dans ce cadre, que le Service des bâtiments a pris la responsabilité de monter un projet visant à assainir le bruit émis par les activités nocturnes de l'Usine. Or, deux semaines après le dépôt de la proposition, en septembre 2011, la Police cantonale du feu a fait des remarques, qui ont obligé le Conseil administratif à modifier le projet déposé au Conseil municipal.

M. Meylan explique que le premier projet relatif à l'assainissement acoustique résultait déjà d'un difficile compromis entre les responsables de l'Usine, les riverains proches de la rue des Volontaires et les contraintes dictées par les autorités cantonales. L'intervention de la police du feu, qu'il juge un peu surprenante eu égard au fait que les lieux sont exploités depuis de longues années, a soudainement obligé l'Usine à réduire de moitié sa capacité d'accueil, ce qui a remis en question l'équilibre financier des activités qui se déroulent dans ce lieu. M. Meylan rappelle son courrier daté du 31 janvier 2012 qui mentionne ces faits nouveaux et signale que l'exposé de la présentation intègre les montants de l'amendement destiné à répondre aux contraintes posées par la police du feu. L'exposé des travaux sur le bâtiment l'Usine comporte donc un volet sur l'assainissement acoustique et un autre sur les issues de secours de salles de concert du 1^{er} étage et du cinéma Spoutnik.

M. Calanchini poursuit en expliquant que les quatre mesures principales destinées à assainir le bruit émis par les activités organisées à l'intérieur de l'Usine consistent d'abord à condamner les fenêtres orientées vers la rue de la Coulouvrenière en posant un écran continu sur la façade intérieure, ensuite à appliquer des surfaces absorbantes au-dessus des sas d'entrée; troisièmement, à poser de nouvelles portes palières, qui protègent aussi bien du feu que du bruit; enfin à renforcer la capacité d'isolation de la verrière au-dessus de la salle du Zoo et éviter la propagation sonore dans la cour intérieure du bâtiment.

M. Calanchini signale que la pose de l'écran anti-bruit contre la façade est la solution la plus simple et la moins onéreuse.

Concernant le Moloko, la solution consiste à concentrer les nuisances sonores dans une nouvelle salle de musique, côté Coulouvrenière, et à les séparer nettement du bar/restaurant.

S'agissant de la verrière centrale du Zoo, de nouveaux verres isolants et thermiques et acoustiques vont remplacer les vitres simples actuelles.

M. Calanchini poursuit en détaillant son explication sur les travaux exigés par la police du feu. Concernant le désenfumage, la verrière au-dessus du Zoo sera assortie d'un système d'ouverture automatique afin de permettre l'évacuation des fumées. Une nouvelle passerelle de secours et l'escalier, accolés à la façade Rhône, qui permettront d'évacuer pour une course commune de 240 cm de large le public du premier étage. Cette mesure permettra au cinéma Spoutnik et au Zoo de retrouver leurs jauges habituelles (env. 100 et 600 personnes), qui avaient dû être réduites de moitié sur instruction de la police du feu. M. Calanchini précise que le pied de l'escalier sera condamné de l'extérieur afin d'éviter qu'il soit squatté. Pour limiter l'encombrement de la zone du quai de chargement de la salle le Rez, et pour respecter la servitude de passage dont bénéficient les véhicules des SIG, la passerelle sera autant que possible accrochée à la façade et sera presque dépourvue de poteaux de soutènement. Cette construction s'inspire de la passerelle de secours du Bâtiment des Forces-Motrices.

M. Zufferey, architecte acousticien, explique que le problème des nuisances sonores produites par les activités des salles Le rez et Zoo sont concomitantes à l'évolution des pratiques musicales depuis les années 1980. En effet, les nouvelles musiques exploitent d'avantage les basses fréquences, qui dépassent les 80-85 dBA. Or, ces fréquences produisent des sons solidiens, qui ont la faculté de traverser les matériaux. Les travaux proposés répondent à cette problématique.

Questions des commissaires et demandes de précisions

Un commissaire libéral-radical souhaite connaître le coût de l'aménagement de la nouvelle salle du Moloko.

M. Meylan répond que les travaux ne comprennent aucun aménagement ni équipement. Les coûts ne comprennent que les plots du système d'isolation acoustique, dont la partie relative au Moloko est intégrée au coût de l'isolation de tout le premier étage. M. Meylan donnera une réponse écrite, indiquant le coût exact de l'isolation de la surface concernée dans le Moloko. Cette réponse écrite est jointe au présent rapport.

Un commissaire Vert s'interroge sur les précautions à prendre pour préserver la valeur patrimoniale des fenêtres.

Motion et proposition: insonorisation de l'Usine

M. Meylan explique que toutes les interventions sont réalisées en retrait des vitrages et sont réversibles. La verrière centrale ne présente pas de valeur patrimoniale en soit, par contre, M. Calanchini souhaite préserver la structure métallique portante. Des discussions sont en cours avec des ingénieurs au sujet de la capacité de cette structure à supporter les poids des nouveaux vitrages. Le cas échéant, il faudra les renforcer.

Un commissaire libéral-radical s'étonne que des travaux d'isolation soient réalisés dans le Moloko. Il demande s'il existe une autorisation pour l'exploiter en tant que salle de concert.

M. Meylan répond que ces travaux ne se justifieraient pas si le Moloko n'était qu'un bar, toutefois l'usage des lieux justifie que l'on y fasse des travaux d'isolation. Si les concerts ne sont actuellement pas autorisés, c'est précisément à cause du bruit. Il précise que le SPBR a suivi l'ensemble du montage du projet.

M. Pagani tient à souligner que les travaux prévus dans le projet correspondent à la part que la Ville s'est engagée à faire dans le cadre de la médiation avec les pétitionnaires du voisinage.

M. Meylan précise encore que les responsables du Moloko auraient préféré que l'ensemble de l'espace soit insonorisé afin de disposer d'une jauge supérieure pour les concerts. Les responsables de la Ville souhaitaient en revanche préserver l'espace d'un bar/restaurant bénéficiant d'un accès au jour.

Le commissaire libéral-radical s'interroge sur la manière dont les responsables du Moloko envisage leurs rapports avec l'autorité et s'il est réaliste d'espérer qu'ils n'organisent pas de concert dans le bar/restaurant. De fait, ne serait-il pas plus simple et préférable de leur imposer de cantonner leurs activités à celles d'un bar/restaurant.

M. Pagani répond que la Ville souhaite aussi répondre, dans la mesure du possible, à la demande des jeunes qui réclament des lieux de rassemblement nocturnes. Il rappelle les manifestations qui ont eu lieu à Genève au cours de ces dernières années, précisément dans ce but, et auxquelles différents milieux politiques ont apportés leur soutien.

Le commissaire libéral-radical propose alors de supprimer le restaurant et d'isoler entièrement le Moloko pour en faire une salle de concerts. Dans le projet actuel, la circulation entre le Zoo et le bar ne manquera pas d'occasionner des nuisances sonores sur la place des Volontaires.

M. Zufferey tient à préciser que l'insonorisation du Moloko est conçue de telle sorte que le bruit soit aussi atténué du côté de la place des Volontaires.

Un commissaire socialiste demande si la coursive et l'escalier de secours ont attiré la Commission de la nature, des monuments et des sites (CNMS).

M. Calanchini répond qu'il y a eu une première rencontre qui n'a donné lieu à aucune remarque particulière. Ils ont seulement demandé des détails sur les matériaux constitutifs de l'ouvrage.

Le même commissaire remarque que le support de présentation de la proposition précise que le crédit doit être voté en février 2012.

M. Meylan répond qu'il faut comprendre qu'il y a une certaine urgence à mettre en œuvre les mesures promises.

M. Calanchini fait observer qu'une inspection sur le bruit est prévue en septembre 2012. Les travaux acoustiques, au moins, doivent être réalisés dans ce délai.

Un commissaire libéral-radical souhaite savoir s'il est possible d'ouvrir les fenêtres.

M. Calanchini répond catégoriquement qu'il s'agit de condamner les façades de l'intérieur. Il ne sera donc pas possible de les ouvrir. Seule la verrière pourra s'ouvrir, mais automatiquement, et seulement en cas de sinistre.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois tient à rappeler que le personnel politique est persona non grata au Moloko. Il rappelle que les responsables de cet établissement ont refusé de recevoir la commission des arts et de la culture lors d'une visite récente.

M. Pagani indique qu'il n'a pas l'impression que, dans le cadre de ce projet, les responsables du Moloko se soient distingués par rapport aux autres.

Un commissaire libéral-radical demande s'il n'aurait pas été préférable de réaliser un escalier basculant.

M. Calanchini répond que cette possibilité a bien été envisagée mais, la police du feu a souhaité un ouvrage stable et fixe, qui ne produise aucune vibration. Il ajoute qu'il serait difficile de réaliser un ouvrage mobile lorsqu'il s'agit de permettre l'évacuation rapide de plusieurs centaines de personnes.

A la demande du président de la commission, M. Meylan confirme que la passerelle et les autres mesures contre le feu permettront au Zoo de retrouver sa jauge habituelle de 660 personnes environ.

Audition des associations de l'Usine (7 mars 2012)

M^{me} Albane Schlechten (permanence), M^{me} Wendy Coutau (Zoo), M. Bruno Gianini (Moloko), M. Jules de Bernis (permanence), M. Sébastien Olsen (Post Tenbras Rock/PTR), M. Nicolas Donnet (Zoo), M. Stéphane Husser (Moloko)

M^{me} Schlechten commence sa présentation en indiquant que les associations présentes, membres de l'Usine, sont concernées par les travaux d'insonorisation

Motion et proposition: insonorisation de l'Usine

et de sécurité dont il est question dans la proposition. M^{me} Schlechten poursuit en soulignant que le projet a été monté en concertation avec les usagers et les architectes. Les associations de l'Usine soutiennent les travaux projetés, car ils visent à apaiser les relations avec le voisinage immédiat.

Pour alléger les coûts, les associations de l'Usine souhaiteraient apporter leur contribution concrète aux travaux en proposant des personnes et des entreprises, et en participant aux finitions.

M^{me} Schlechten poursuit sur l'historique de la médiation mise en place par la Ville ayant abouti à ces travaux d'insonorisation. En conclusion, M^{me} Schlechten signale qu'un courrier a été écrit au Service du Conseil municipal par l'Usine et quatre autres associations. Ce courrier insiste sur la nécessité des mesures concertées en médiation et l'urgence des travaux d'insonorisation.

Un commissaire Vert souhaite s'assurer que le projet proposé correspond bien aux attentes et au besoin des usagers de l'Usine.

M. de Bernis répond que les travaux projetés sont adéquats par rapport aux normes et correspond bien aux besoins de l'Usine et aux demandes du voisinage. Il précise que le projet résulte d'un travail commun.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois souhaite connaître la position des responsables du Moloko au sujet du droit d'accès au local et de la nouvelle salle de concert prévue.

M. Gianini répond que ces travaux visent à permettre au Moloko d'organiser des activités musicales sans gêner le voisinage.

M^{me} Schlechten croit comprendre que la question fait référence à des événements qui ont impliqué un conseiller municipal. A ce sujet, les versions sont divergentes et le sujet a déjà été évoqué lors d'une visite de la commission des arts et de la culture.

Un commissaire socialiste signale que l'insonorisation du Moloko est un élément nouveau. Il demande si les responsables du Moloko sont conscients qu'il s'agira d'un lieu public dans lequel tout le monde peut entrer.

M. Husser confirme que la salle sera bien un lieu public.

Le président souhaiterait entendre les responsables du Zoo au sujet de la réduction de la jauge.

M^{me} Coutau rapporte que la police du feu a réduit la jauge à 330 personnes soit la moitié de sa capacité pour des raisons de sécurité. Cette mesure lèse l'activité du Zoo.

M. de Bernis souhaite relever le manque de lieux nocturnes à Genève. Il fait un parallèle entre le manque de possibilité d'accueil du public et par conséquent

le nombre de personnes se trouvant à l'extérieur du bâtiment pouvant aggraver les nuisances.

Un commissaire socialiste demande si l'escalier de secours servira aux fins d'exploitation de l'Usine ou seulement de voie d'évacuation de secours.

M^{me} Schlechten assure que cette installation servira seulement de sortie de secours.

Vote et conclusions

L'amendement proposé par le conseiller administratif Rémy Pagani à la proposition PR-920 a été voté à la majorité des commissaires présents, soit 8 oui (2 EàG, 2 Ve, 3 S, 1 LR), 1 non (UDC) et 3 abstentions (1 UDC, 2 MCG).

La proposition amendée a été acceptée à la majorité des commissaires présents, soit 8 oui (2 EàG, 2 Ve, 3 S, 1 LR), 1 non (UDC) et 3 abstentions (1 UDC, 2 MCG).

En conclusion, la majorité de la commission des travaux et des constructions vous demande d'accepter le projet de délibération amendé tel qu'il est formulé ci-dessous.

PROJET DE DÉLIBÉRATION AMENDÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 600 000 francs destiné à l'assainissement acoustique des salles de concert de l'Usine et à la création de sorties de secours supplémentaires d'une salle de concert et du cinéma, situés 4, place des Volontaires, parcelle N° 3797, feuille N° 5, commune de Genève, section Plainpalais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 600 000 francs.

Motion et proposition: insonorisation de l'Usine

Art. 3. – Un montant de 32 097 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 50 000 francs du crédit d'étude PR-574 voté le 23 juin 2008, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2013 à 2022.

Annexes:

- courrier de M. Rémy Pagani comprenant l'amendement à la proposition PR-920
- courrier de M. Meylan sur le détail des coûts d'insonorisation
- courrier (pétition P-283) de l'Usine et de quatre associations

SÉANCE DU 18 AVRIL 2012 (soir)
Motion et proposition: insonorisation de l'Usine

DÉPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS
ET DE L'AMÉNAGEMENT

LE CONSEILLER ADMINISTRATIF

VILLE DE
GENÈVE



NOTE à

Monsieur Christian ZAUGG
Président de la Commission des travaux et
des constructions

Genève, le 31 janvier 2012

Objet

PR-920 - l'Usine - place des Volontaires 4
Assainissement acoustique et création de sorties de secours

Affaire traitée par
Mme Douadi / ac
Tél. 022/418.21.57

Monsieur le Président,

La proposition de crédit citée en référence traite de l'assainissement acoustique des salles de concert de l'Usine. Elle a été déposée auprès du Conseil administratif le 31 août 2011, puis auprès du Conseil municipal, lequel l'a renvoyée pour étude à votre commission.

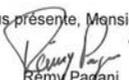
Par un courrier daté du 26 septembre 2011, le DCTI (Département des constructions et des technologies de l'information) informait le service des bâtiments que certains dispositifs actuellement en place ne répondaient pas aux exigences légales en matière de prévention de sinistres, demandant qu'il y soit de suite remédié.

Selon les conclusions de la Police du feu, les sorties de secours du Zoo et du Sputnik permettent d'évacuer respectivement 350 et 50 personnes. Les capacités de ces deux salles ont été réduites de moitié, dans l'attente de la réalisation de ces travaux supplémentaires.

Compte tenu de la nécessité de financer ces travaux par le biais d'un crédit d'investissement, je joins à la présente un amendement à la PR-920 pour la réalisation de ces travaux, qui comprennent notamment la création d'un escalier de secours.

Le service des bâtiments ne manquera pas de vous donner toutes les explications nécessaires lors de sa prochaine audition sur cet objet.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous présente, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.


Rémy Pagani

Annexe mentionnée

AMENDEMENT A LA PR - 920

Mesdames et Messieurs les conseillers,

Suite à la demande de la Police du feu dans un rapport daté du 26 septembre 2011, le présent amendement intègre la construction d'un escalier de secours extérieur destiné à évacuer, en cas de sinistre, les personnes présentes dans la salle de concert du «Zoo» et de la salle de cinéma «Spoutnik» situées au 1^{er} étage de l'Usine.

Actuellement, et selon les conclusions de la Police du feu, les sorties de secours du Zoo et du Spoutnik permettent d'évacuer respectivement 350 et 50 personnes. Les capacités de ces deux salles ont donc dû être réduites de moitié, dans l'attente de la réalisation des travaux.

La création d'un escalier métallique de 240 cm de passage permettra une meilleure répartition des issues de secours et permettra aussi de retrouver la capacité initiale d'accueil des salles.

Le projet posé le long de la façade côté Rhône sur la même parcelle que le bâtiment veillera à respecter le langage industriel de l'Usine pour une meilleure intégration.

Compte-tenu de ce qui précède, l'estimation des coûts doit donc être révisée.

Nouvelle estimation des coûts selon code CFC

CFCLibellé	Francs	Francs
1 Travaux préparatoires		63'850
112 Démolitions	48'050	
113 Démontages menuiseries	3'800	
115 Forages et découpe dans béton	12'000	
2 Bâtiment		1'012'200
211 Maçonnerie, échafaudage	171'700	
213 Constructions métalliques	265'000	
221 Fenêtres, portes	55'000	
222 Ferblanterie	5'000	
224 Vitrages verrière	43'500	
225 Etanchéité	3'000	
228 Protections solaires	15'000	
23 Electricité	50'000	
24 Chauffage - ventilation	167'100	
25 Sanitaire	1'000	
27 Aménagements intérieurs 1	128'950	
28 Aménagements intérieurs 2	106'950	
29 Honoraires		198'000
291 Honoraires architectes	150'000	
292 Honoraires ingénieur civil	15'000	
296 Honoraires ingénieur en acoustique	32'000	
296 Honoraires ingénieur sécurité	1'000	
5 Frais secondaires et comptes d'attente		141'155
51 Autorisations, taxes	6'000	
52 Echantillons, maquettes, reproductions, documents, information, plaquette, panneau de chantier	6'500	
58 Compte d'attente pour provisions et réserve pour divers et imprévus 10 %	128'655	
COUT TOTAL DE LA CONSTRUCTION HT		1'415'205
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 8 % appliquée sur les CFC 1 à 5		113'216
COUT TOTAL DE LA CONSTRUCTION TTC		1'528'421

Frais administratifs et financiers

Prestation du personnel pour les investissements (5 % du coût total de la construction TTC)		76'421
Fonds d'art contemporain 2 % du coût total de la construction + prestations du personnel pour les investissements + intérêts intercalaires		32'097
COUT GENERAL DE L'OPERATION TTC		1'636'939
A déduire :		50'000
Crédit d'étude PR-574 voté le 23 juin 2008	50'000	
TOTAL DU CREDIT DEMANDE		1'586'939
Arrondi à		1'600'000

Validité des coûts

Les prix indiqués dans le chapitre "Estimation des coûts" sont ceux du mois de janvier 2012 et ne comprennent aucune variation.

Autorisation de construire

Le dossier d'APA pour le projet d'assainissement acoustique a été enregistré le 18 novembre 2011 sous le numéro APA 35697-1.

Une demande de complément pour le projet d'un escalier de secours est en cours de dépôt.

Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière

Charge financière annuelle sur 1'600'000 francs
comprenant les intérêts au taux de 2.5 % et
l'amortissement au moyen de 10 annuités

182'810

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à approuver le projet de délibération amendé suivant :

NOUVEAU PROJET DE DELIBERATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

décide :

Article premier. - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1'600'000 francs destiné à l'assainissement acoustique des salles de concerts de l'Usine et de la création de sorties de secours supplémentaires d'une salle de concert et du cinéma, situé 4, place des Volontaires, parcelle N° 3797, feuille N° 5, commune de Genève, section Plainpalais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la ville de Genève, à concurrence de 1'600'000 francs.

Art. 3. - Un montant de 32'097 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

Art. 4.- La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 50'000 francs du crédit d'étude PR-574 voté le 23 juin 2008, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la ville de Genève de 2013 à 2022.

SÉANCE DU 18 AVRIL 2012 (soir)
Motion et proposition: insonorisation de l'Usine

5755



NOTE à
Monsieur Christian ZAUGG
Président de la commission des travaux et
des constructions

Genève, le 16 février 2012

Objet **Place des Volontaires 4 - l'Usine - PR-920**

Monsieur le Président,

Faisant suite à votre demande, je vous remets ci-joint les coûts de la PR-920 ventilés par salles.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous présente, Monsieur le Président, mes salutations les meilleures.


Philippe MEYLAN
Chef de service

Annexe mentionnée

Copie à : M. Pagani, Conseiller administratif
Codirection du département des constructions et de l'aménagement

Andrea Calanchini, architecte

Rue Montbrillant 28, 1201 Genève T022/734.06.91 F022/734.06.92 a_calanchini@yahoo.com

034 usine

Estimation des coûts

13.02.12

	total
rez_KAB/PTR	96'250
1er_ZOO	406'320
1er_MOLOKO	203'150
rez/1er_HALL	52'680
1er_ESCALIER FAÇADE	317'650
total travaux	1'076'050

rez_KAB/PTR

fermeture des fenêtres en façade

CFCT1	CFCT2	CFCT3		total 2	total 1
2			bâtiment		96'250
	211		maçonnerie, échafaudage	43'550	
	221		fenêtres, portes	9'000	
	228		protections solaires	6'000	
	23		électricité	7'000	
	24		chauffage, ventilation	14'600	
	27		aménagement intérieurs 1	7'000	
	28		aménagement intérieurs 2	9'100	

1er_ZOO

fermeture des fenêtres en façade, remplacement parois profilé, remplacement verres verrière inférieure, démontage verrière supérieure, désenfumage, absorption

CFCT1	CFCT2	CFCT3		total 2	total 1
1			travaux préparatoires		24'100
	112		démolition	24'100	
2			bâtiment		382'220
	211		maçonnerie, échafaudage	52'100	
	213		constructions métalliques	45'000	
	221		fenêtres, portes	6'000	
	222		ferblanterie	5'000	
	224		vitrages verrière	43'500	
	228		protections solaires	6'000	
	23		électricité	20'000	
	24		chauffage, ventilation	117'100	
	27		aménagement intérieurs 1	38'750	
	28		aménagement intérieurs 2	48'770	

SÉANCE DU 18 AVRIL 2012 (soir)
 Motion et proposition: insonorisation de l'Usine

5757

		1er_MOLOKO		fermeture des fenêtres en façade y.c. survitrage, création de parois de séparation et d'une nouvelle ventilation pour	
CFC1	CFC2	CFC3		total 2	total 1
1			travaux préparatoires		30'700
	112		démolition	16'900	
	113		démontages menuiseries	1'800	
	115		forages et coupes dans béton et maçonnerie	12'000	
2			bâtiment		172'450
	211		maçonnerie, échafaudage	29'750	
	221		fenêtres, portes	23'750	
	225		étanchéité	3'000	
	228		protections solaires	3'000	
	23		électricité	16'000	
	24		chauffage, ventilation	32'400	
	27		aménagements intérieurs 1	25'650	
	28		aménagements intérieurs 2	38'900	

		rez/1er_HALL		plafonds absorbants, remplacement portes palières	
CFC1	CFC2	CFC3		total 2	total 1
2			bâtiment		52'680
	211		maçonnerie, échafaudage	12'700	
	27		aménagements intérieurs 1	32'800	
	28		aménagements intérieurs 2	7'180	

		1er_ESCALIER SECOURS		création d'un escalier et d'une passerelle de secours en façade, reaménagement intérieur pour créer les sorties de secours en façade du ZOO et du SPOUTNIK	
CFC1	CFC2	CFC3		total 2	total 1
1			travaux préparatoires		9'050
	112		démolition	7'050	
	113		démontages menuiseries	2'000	
2			bâtiment		308'600
	211		maçonnerie, échafaudage	33'600	
	213		constructions métalliques	220'000	
	221		fenêtres, portes	16'250	
	23		électricité	7'000	
	24		chauffage, ventilation	3'000	
	25		installations sanitaires	1'000	
	27		aménagements intérieurs 1	24'750	
	28		aménagements intérieurs 2	3'000	

SÉANCE DU 18 AVRIL 2012 (soir)
 Motion et proposition: insonorisation de l'Usine

Association "Vivre au Seujet"
 Quai du Seujet 36 - 1201 Genève

Association des Habitants de la Rue du Tir
 Rue du Tir 1 - 1204 Genève

Association l'Usine
 Place des Volontaires 4 - 1204 Genève

Société coopérative du Rhône
 Rue de la Coulouvrenière 12, 14, 16
 Rue du Tir 4- 1204 Genève

Coopérative La Cigüe
 Rue de Montbrillant 24 - 1201 Genève
 Bâtiment Coulouvrenière 26 1204 Genève

Ville de Genève	
Service de l'Etat municipal	
R	12 MAR. 2012
Avalé: 17:	
Copies:	

Mesdames Messieurs les membres
 du Conseil d'Etat de la République
 et du Canton de Genève

Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
 Case postale 3964
 1211 Genève 3

Mesdames Messieurs les membres
 du Conseil administratif de la Ville
 de Genève

Rue de l'Hôtel-de-Ville 4
 1204 Genève

Conseil Municipal de la Ville de
 Genève

Rue de la Croix-Rouge 4
 1204 Genève

Genève, le 5 mars 2012

Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat,
 Mesdames et Messieurs les Conseillers administratifs,
 Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Objet: Demande conjointe de l'Usine et de ses riverains pour rétablir des conditions de vie acceptables dans le quartier

L'Usine et ses riverains font aujourd'hui le même constat : la situation que connaît le quartier de la Place des Volontaires n'est pas supportable. Ils joignent dès lors leurs efforts pour demander aux autorités d'intervenir afin d'y rétablir des conditions de vie acceptables : les cinq associations signataires de cette demande ont donc décidé *ensemble* de vous solliciter afin que cessent les nuisances dont sont victimes les habitants depuis bientôt 25 ans et que l'Usine puisse exercer ses activités culturelles sans conflit de voisinage.

Motion et proposition: insonorisation de l'Usine

Des mesures simples et éprouvées permettraient en effet d'apporter une solution dépassionnée à une situation intenable. C'est pourquoi nous vous demandons instamment de mettre en œuvre les actions suivantes :

1. **Constituer une équipe de modérateurs de nuit assignée à ce quartier.** Cette mesure démontre depuis plusieurs mois son efficacité dans d'autres secteurs du canton, ainsi que dans plusieurs villes de Suisse. Pourquoi notre quartier, notoirement sensible, ne pourrait-il pas bénéficier en priorité de cette expérience ? Cette équipe serait en service durant les soirées de weekend et ceci jusqu'à l'heure de fermeture des établissements nocturnes du quartier. Ces modérateurs pourraient collaborer étroitement avec le personnel de sécurité de l'Usine et du Palladium, ainsi qu'avec la police municipale et cantonale. Leurs tâches comprendraient la canalisation des individus sous l'emprise de l'alcool et des stupéfiants afin qu'ils cessent d'uriner, de vomir, de hurler ou de se battre dans la rue ou dans les entrées d'immeubles. La présence de ces personnes permettrait également de décourager la criminalité, ou encore l'alcoolisme des mineurs - que l'on voit communément errer ivres sur la Place des Volontaires. Nous sommes convaincus que la mise en place à court terme de modérateurs de nuit constitue la solution de terrain la plus efficace, la plus réaliste et la plus raisonnable pour réduire les nuisances et contribuer à rétablir la tranquillité publique dans ce secteur du canton. **Nous demandons à l'exécutif de la Ville et du Canton d'agir rapidement, pour constituer cette équipe de modérateurs, en collaboration avec les lieux nocturnes du quartier.**
2. **Mettre en œuvre sans délais le plan d'assainissement sonore du bâtiment de l'Usine.** Nous rappelons que la décision rendue par l'OCIRT a établi formellement que les niveaux sonores infligés aux riverains dépassent toute mesure – ils sont 20 fois supérieurs aux exigences légales ! Il va sans dire que l'achèvement de ce projet est attendu avec impatience par les habitants, mais aussi par l'Usine qui pourrait ainsi respecter les normes en vigueur. **Les associations d'habitants demandent au Conseil municipal de la Ville de faire avancer ce dossier rapidement, car elles en seront les principales bénéficiaires.**
3. **Rendre plus efficace et adéquate la stratégie policière dans le quartier.** Il faut que cesse le harcèlement dont sont victimes les habitants, surtout les femmes et les enfants adolescents, du fait de la présence de douzaines de vendeurs de stupéfiants. Leur présence a atteint des niveaux tout à fait insupportables pour les habitants. Le quartier a besoin d'une visibilité accrue des différents organismes de Police (cantonale et municipale) afin que la qualité de vie et la sécurité soient garanties. **Nous demandons aux autorités concernées de discuter les mesures à prendre en concertation avec l'Usine et les associations d'habitants. Ces dernières seront tenus informées régulièrement par une personne de référence au sein de la Police (municipale et cantonale) des mesures prises ou planifiées.**
4. **Planifier sérieusement la création d'un nouvel établissement susceptible d'accueillir des activités musicales du type de celles actuellement programmées à l'Usine.** En effet, la création d'un établissement supplémentaire permettrait de contribuer à résoudre le problème actuel de saturation de l'Usine et la frustration des clients qui en résulte. Une partie du public attend sur la place une partie de la nuit avant d'entrer dans l'établissement, demeurant sous les fenêtres des chambres à coucher des riverains et produisant un raffut indescriptible. **Nous demandons à la Ville et au Canton de tout mettre en œuvre avant la fin du mois de juin pour permettre l'ouverture d'un établissement dédié à la culture alternative.**

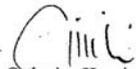
Après des années de vaines requêtes pour qu'une gestion effective de ce dossier soit mise en œuvre, il est temps que les choses changent. Cette démarche entreprise de façon conjointe par les acteurs du quartier – Usine et habitants - démontre l'urgence de la situation ainsi que la gravité des nuisances. Elle indique également que les mesures volontaristes qui seront prises par les autorités feront l'unanimité. Il n'y a dès lors plus d'obstacle sur le terrain pour qu'une telle action soit entreprise de toute urgence.

SÉANCE DU 18 AVRIL 2012 (soir)
 Motion et proposition: insonorisation de l'Usine

A l'heure où chacun prône la mixité sociale, la vitalité culturelle, le maintien de logements en ville, il importe que les autorités prennent les moyens pour que ces notions demeurent crédibles et ne se traduisent pas en nuisances intolérables pour notre quartier.

En espérant sincèrement que les habitants du quartier et l'Usine seront entendus cette fois-ci, je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat, les Conseillers administratifs et les Conseillers municipaux, notre respectueuse considération.

Pour l'Association des Habitants de la Rue du Tir



Catherine Hennis-Pierre

Pour l'Association "Vivre au Seujet"

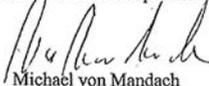


Hector Salvador

Pour l'Association l'Usine

Albane Schlechten

Pour la Société Coopérative du Rhône



Michael von Mandach

Jules de Bernis



Pour la Coopérative La Cigüe

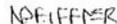
Guillaume Käser



Sébastien Perrot

Pour les coopérateurs Rue Coulouvrenière 26

Kevin Bonvin



Noémie Pfiffner

Pour toute communication :

Association « Vivre au Seujet »
 c/o Hector Salvador
 Quai du Seujet 36
 1201 Genève

Association des Habitants de la Rue du Tir
 Catherine Hennis-Pierre
 Rue du Tir 1
 1204 Genève

Un quartier en souffrance

La fermeture des différents lieux alternatifs du canton a entraîné une hausse considérable de la fréquentation de l'Usine, située au cœur d'un quartier à vocation mixte, où l'enjeu est de faire cohabiter des activités diurnes, nocturne, et d'habitation. Par la force des choses, les excès d'une fraction de noctambules ont également augmenté et le quartier est victime d'un effet de concentration des nuisances. Hurlements et bagarres nocturnes se produisent principalement entre minuit et la fermeture des établissements nocturnes. Le petit matin révèle alors les incivilités de la nuit : est-il normal que les habitants aient systématiquement à enjamber des flaques d'urine et de vomi pour sortir de chez eux ?

Il est notoire que la place des Volontaires et les alentours forment aujourd'hui l'une des places ouvertes de la drogue à Genève. Des patrouilles de police assurent un semblant de calme le temps de leurs passages, mais ces rondes sont insuffisantes pour rétablir durablement la sécurité. Même si la majorité des noctambules se comportent correctement, ce contexte de non-droit est propice à des débordements, directement proportionnels à l'affluence que connaît l'endroit. La présence régulière de personnes au comportement souvent imprévisible et parfois violent, qui occupent les entrées d'immeubles et de garages où ils se comportent en terrain conquis, provoque un climat d'insécurité pour tout le quartier. Des vols et des déprédations sont également régulièrement commis dans le périmètre, que ce soit dans les immeubles ou à l'égard des véhicules.

Notre quartier est donc véritablement dans une situation d'urgence et c'est pourquoi cinq associations du quartier se sont regroupées pour demander quatre types d'actions urgentes aux de la Ville de Genève et di Canton:

- 1. Constituer une équipe de modérateurs de nuit assignée à ce quartier lors des soirées d'affluence.**
- 2. Mettre en œuvre sans délais le plan d'insonorisation du bâtiment de l'Usine.**
- 3. Rendre plus efficace et adéquate la stratégie policière.**
- 4. Planifier sérieusement la création d'un nouvel établissement.**

M. Luc Broch, rapporteur (S). La motion du 28 avril 2010 demandait, effectivement, des mesures d'insonorisation pour l'Usine. Les commissaires ont décidé de lier cet objet à la proposition PR-920, puisque, objectivement, cette proposition du Conseil administratif traitait de l'assainissement acoustique des salles de concert de l'Usine, et qu'elle répondait ainsi dans une large mesure aux interrogations des motionnaires.

En début des travaux de la commission, un amendement déposé par le Conseil administratif et visant à ajouter un escalier de secours au bâtiment de l'Usine, est venu compléter la proposition initiale d'un montant de 1 125 000 francs. Cet amendement faisait suite à une demande du Service de la police du feu, lequel avait restreint la capacité d'accueil de l'Usine pour des raisons de sécurité parce que les mesures d'évacuation du bâtiment ne pouvaient être assurées. Cela avait eu pour conséquence de diminuer la jauge des personnes qui pouvaient être présentes dans l'Usine. C'est pourquoi, au début du traitement de cette proposition, le Conseil administratif, respectivement le département des constructions et de l'aménagement, avait proposé d'amender cette proposition pour inclure dans ces travaux d'insonorisation la pose d'un escalier de secours permettant l'évacuation du bâtiment, portant ainsi le crédit à 1 600 000 francs.

Je ferai maintenant un petit résumé historique de cette proposition PR-920, car il faut d'abord savoir qu'elle faisait suite à deux pétitions des habitants, qui avaient été traitées dans les années précédentes. Ces dernières faisaient mention de doléances liées au bruit produit par l'activité de l'Usine. Suite à ces pétitions, un rapport du Service cantonal de protection contre le bruit et les rayonnements non ionisants a établi, effectivement, que l'activité de l'Usine produisait un dépassement des valeurs limites pour l'exposition nocturne pour le voisinage. Pour sa part, l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) avait demandé la mise sur pied de mesures en vue de l'insonorisation de ce bâtiment, et ce, d'ici au mois de septembre 2012.

Je rappelle, à ce propos, que la Ville s'est engagée dans une médiation de quartier entre l'Usine, les différentes associations de quartier et les locataires afin de faire diminuer le volume sonore des activités de l'Usine, tout en prenant en compte les problématiques liées à l'exploitation d'un lieu comme celui-ci qui connaît une fréquentation relativement importante. C'est ainsi que le Conseil administratif a mandaté une entreprise pour réaliser une étude comprenant l'assainissement acoustique, dans le respect, bien évidemment, du patrimoine, ainsi que la création de salles de concert. La verrière située au milieu du bâtiment de l'Usine doit également être insonorisée, puisque, bien évidemment, elle produit et diffuse aussi un bruit relativement important.

Comme je l'ai dit en préambule, la pose de cet escalier permettra, à terme, après autorisation du Service de la police du feu, de pouvoir reprendre la jauge

initiale des gens qui se rendent à l'Usine. On sait tous que c'est un lieu très prisé, qu'il y a beaucoup de gens notamment le week-end et que, bien évidemment, en diminuant la jauge d'accueil du bâtiment pour des raisons de sécurité et d'évacuation, on se retrouve aujourd'hui avec une population génératrice de bruit à l'extérieur du bâtiment. Il serait donc grotesque d'entreprendre d'un côté des travaux d'insonorisation pour limiter la diffusion du volume sonore de la musique et, de l'autre, de refuser la création d'un escalier de secours qui permettrait de faire entrer les gens à l'intérieur du bâtiment et de faire diminuer forcément le bruit des gens qui se trouvent à l'extérieur.

Bien évidemment, le collectif de l'Usine a été entendu, car les commissaires voulaient avoir la certitude que le processus proposé par le Conseil administratif correspondait également aux attentes de ce dernier, et qu'on ne se retrouverait pas dans une situation où les travaux entrepris ne correspondraient pas exactement à l'activité culturelle du bâtiment. Le collectif nous a ainsi confirmé avoir participé à la concertation. Par la suite, vous l'avez vu en annexe de ce rapport, un courrier des différentes associations de quartier est venu soutenir cette initiative, et il demande que l'on puisse répondre urgemment à ces problèmes d'insonorisation.

Il est aussi apparu – j'en terminerai là – que ceux-ci ne sont pas dus à un volume sonore trop élevé de la part des exploitants de l'Usine, mais au fait qu'il s'agit là, bien entendu, d'une usine et qu'à la base celle-ci n'était pas prévue pour l'accueil de concerts. Il ne vous aura pas échappé, en effet, que les musiques modernes produisent des sons qui ne sont pas tout à fait les mêmes qu'avant, et que cette source de sons est génératrice de bruit qui peut gêner le voisinage. (*Applaudissements.*)

(La présidence est momentanément assurée par M. Jean-Charles Rielle, vice-président.)

Premier débat

M. Adrien Genecand (LR). Mesdames et Messieurs, chers collègues, j'aimerais tout d'abord féliciter le rapporteur pour l'excellence de son rapport. Merci, bravo! Je crois que tout le monde est d'accord sur le fait que ce projet sera voté. En effet, tout le monde s'entendra pour dire qu'il y a eu médiation, que tout le monde est conscient des problèmes de bruit, qu'il faut insonoriser et qu'il faut faire cet escalier de secours. Il n'y a pas de doutes à ce sujet. Mais, moi, ce qui m'a préoccupé en commission, toutefois, c'est qu'on n'insonorise pas complètement le premier étage du côté de la place des Volontaires, et que l'on risque, finalement, de devoir le faire plus tard, dans quelques mois ou années. C'est là la vraie question.

Moi, ce qui m'embêterait, c'est que nous votions ce projet ce soir, et que dans trois ou quatre mois on revienne vers nous en nous disant que malgré les mesures qui ont été prévues sur les sas à la salle du Zoo et à celle du Moloko on doit finalement insonoriser également l'angle de la place des Volontaires et du Bâtiment des Forces-Motrices, où il y a quand même des répercussions en termes de bruit. Cela m'embêterait, puisque, comme vous le savez, en termes de travaux, si on fait tout dans la même enveloppe, c'est moins cher. Les ouvriers sont sur place, et cela va plus vite, alors que si on doit y revenir après, ce sera plus problématique.

Et puis, a priori, historiquement, le Moloko était un bar-restaurant. Alors, notre groupe regrette le fait qu'il ait eu l'autorisation de faire ce qui a été fait, et que nous nous retrouvions finalement à devoir assumer cela. C'est toujours assez désagréable quand on est forcé de faire quelque chose. Après, on peut effectivement discuter très longtemps du comportement des uns et des autres. Je pense que ce n'est pas l'idée ce soir. Donc, là, pour la sécurité sonore des habitants, nous voterons ce projet. Quant à la motion, elle n'a plus lieu d'être, puisque le Conseil administratif y donne une suite favorable. Pour nous elle est caduque et c'est pourquoi nous la refuserons.

M. Alain de Kalbermatten (DC). Chers collègues, je m'associe aussi aux remerciements de M. Genecand à l'égard du rapporteur, M. Broch, qui a fait un excellent travail, et très rapidement. Merci, Luc! Alors, nous, au Parti démocrate-chrétien, nous avons une vision très pragmatique et nous considérons qu'il s'agit d'une opération gagnant-gagnant. Les usagers de l'Usine auront l'occasion de garder la même jauge grâce à cet escalier de secours. Ils pourront s'éclater en toute liberté, si vous me permettez l'expression. Quant aux voisins, surtout les voisins, ils pourront vivre plus calmement chez eux grâce à ce travail d'isolation. Pour nous, c'est donc vraiment une opération importante, et qui est bien faite.

Néanmoins, je regrette un peu que l'administration vienne rajouter un escalier un peu au dernier moment, parce qu'on s'est rendu compte que la jauge descendrait suite aux travaux exigés par le Service de la police du feu. Je trouve que, là, il y a un manque d'anticipation de la part de l'administration, ou peut-être du magistrat. (*Remarques.*) Peut-être de la part du Service de la police du feu, peut-être... Toujours est-il que tout se passe bien. Nous ne sommes pas là, je pense, pour entrer dans des polémiques sur le passé récent des relations de l'Usine avec le monde politique. Le débat n'est pas là. Nous sommes très heureux pour les gens de l'Usine et encore plus pour le voisinage qui pourra vivre avec une qualité de vie bien meilleure.

M. Michel Amaudruz (UDC). Nous sommes donc confrontés à un problème de décibels, nous, conseillers municipaux et, vous, Monsieur le président, un pro-

Motion et proposition: insonorisation de l'Usine

blème que nous dominerons bien, puisqu'ici les décibels volent... (*Rires.*) Alors, on dira qu'on peut le supporter, ou qu'on est sensible au problème. En fait, la seule chose qui nous préoccupe dans cette proposition – la motion, en effet, est obsolète – et dans la discipline toujours, c'est la question des voisins.

En effet, s'il y a trop de bruit, il faut bien qu'ils en soient protégés. Il ne faut pas oublier qu'il s'agit, malgré tout, de travaux d'importance, et qu'il faut bien qu'on pense à protéger ces voisins des nuisances que crée cette Usine. Comme M. Pagan n'était pas encore tout à fait convaincu de la situation, il a eu une excellente idée. Il avait pensé que sous l'autorité de M^{me} Pérez on pourrait procéder à un transport sur place, ce qui m'a rendu un peu jaloux, d'ailleurs, mais, comme elle a refusé, tout a bien été... (*Rires.*) Le transport sur place n'a donc pas eu lieu et c'est pourquoi nous n'avons pu prendre la mesure de l'état d'esprit des exploitants de l'Usine qu'à l'occasion de leur audition.

Alors, je dois vous dire que cela n'a pas été très brillant. Ils étaient une bande... je ne dirais pas d'oligophrènes, parce que je m'attirerais les foudres de M^{me} Pérez et que, cela, je ne le veux pas. (*Exclamations et rires.*) Mais, disons que seule leur cheffe savait s'exprimer... Les autres, ils barbotaient. Je n'aurais su dire si j'étais dans une école pour rattrapage scolaire ou pas. (*Exclamations.*) Disons que j'ai quand même compris qu'ils seraient assez contents de pouvoir bricoler dans l'Usine, et c'est un peu là que je m'interroge vis-à-vis de M. Pagan. Alors, évidemment, c'est un peu inquiétant, mais s'ils commencent à vouloir conduire des bouts de travaux par-ci par-là dans le cadre des transformations auxquelles nous ne nous opposerons pas eu égard au respect de la paix d'autrui et de sa quiétude, il sera néanmoins important pour notre groupe que l'architecte, Andrea Calanchini, surveille attentivement ces travaux.

Et puis, bon, il y avait aussi tout le problème de la salle de bal que les occupants auraient bien voulu agrandir. Comme M^{me} Pérez nous a refusé cette danse, à M. Pagan plus particulièrement, nous sommes en tout cas contre l'idée de l'agrandissement de cette salle. Il faut que l'exploitation soit maintenue dans sa surface actuelle.

M. Laurent Leisi (MCG). Chers collègues conseillers municipaux, le Mouvement citoyens genevois est en plein accord avec l'insonorisation des locaux et s'en réjouit, d'ailleurs, autant pour le voisinage que pour les gens de l'Usine qui seront ainsi beaucoup plus tranquilles lorsqu'ils organiseront des concerts, puisqu'ils se diront qu'ils ne créent pas de nuisances trop importantes pour le voisinage.

Néanmoins, à la page 6 de la proposition, il est clairement stipulé que le Moloko est un bar-restaurant situé au premier étage, d'une surface de 130 m².

En l'occurrence, on nous demande la création d'une salle de concert. Alors, pour notre part, comme nous sommes parfaitement contre cela, car ce n'est pas au citoyen de Genève de payer cette salle de concert, nous avons donc amendé comme suit ce projet de délibération:

Projet d'amendement

«*Article premier.* Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 000 000 de francs destiné à l'assainissement des salles de concert de l'Usine et du Kab, ainsi que du bar-restaurant le Moloko, à l'exclusion des travaux de création d'une salle de concert concernant ce dernier (...).»

Nous allons donc pleinement soutenir l'insonorisation des locaux, y compris ceux du Moloko, mais sans la création d'une nouvelle salle de concert. Si les exploitants du Moloko veulent une salle de concert, qu'ils la créent eux-mêmes! Je vous engage à soutenir l'amendement proposé par notre groupe et par l'Union démocratique du centre.

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Mesdames et Messieurs, avant même de parler de l'Usine, j'aimerais quelque peu m'offusquer des propos du préopinant de l'Union démocratique du centre qui se moque et qui critique la façon dont se sont exprimés les auditionnés en commission. Quand on voit le niveau de notre Conseil municipal, on ferait mieux de la boucler! (*Exclamations et rires.*) Franchement!

Une voix. Vous insultez les collègues!

M^{me} Sarah Klopmann. Je m'insulte également... Nous nous insultons tous, n'est-ce-pas? Concernant l'insonorisation des salles de l'Usine et du Moloko, je ne vais pas refaire tout l'historique, mais nous savons maintenant que cette insonorisation découle d'une médiation. Elle est aussi demandée par les services cantonaux. L'Usine est un lieu qui ne doit pas voir sa capacité d'accueil encore rétrécie alors que nous sommes justement en pénurie de lieux publics à Genève.

D'ailleurs, dans la lettre signée par les cinq associations, dont certaines n'ont rien à voir avec l'Usine ou qui sont même souvent plutôt entrées en opposition avec elle, il est dit en point 2: «Mettre en œuvre sans délai le plan d'assainissement sonore du bâtiment de l'Usine. (...) Les associations d'habitants demandent au Conseil municipal de la Ville de Genève de faire avancer ce dossier rapidement, car elles en seront les principales bénéficiaires.» Si les associations d'habitants disent elles-mêmes qu'elles seront les principales bénéficiaires de ce projet

Motion et proposition: insonorisation de l'Usine

d'assainissement, nous ne pouvons que l'accepter! Eh oui, c'est bien à la collectivité publique de payer pour cela!

Certes, le Moloko est un bar-restaurant. Mais, actuellement, les bars-restaurants ont le droit de faire des concerts. Il existe des autorisations pour cela. Cela fait partie des permissions de la loi sur la restauration, le débit de boissons et l'hébergement. On ne peut donc pas leur reprocher ces concerts. Malheureusement, ceux-ci ont été interdits parce que cela dérangeait les voisins. Nous pouvons le comprendre. Mais des mesures ont maintenant été prises.

Cela dit, le Mouvement citoyens genevois nous propose un amendement quelque peu particulier, puisqu'il nous réduit de 600 000 francs le projet de délibération porté à 1 600 000 francs. Il nous dit qu'il faut continuer d'assainir les «salles de concert de l'Usine et du Kab, ainsi que du bar-restaurant le Moloko, à l'exclusion des travaux de création d'une salle de concert». Je ferai déjà juste passer une petite information. Le Kab, c'est une association qui utilise une des salles de concert de l'Usine, laquelle, d'ailleurs, est prévue dans le projet. Nous n'avons donc pas besoin de la rajouter, mais, bon, pourquoi pas! Par ailleurs, je l'ai déjà expliqué, mais je l'explique à nouveau au Mouvement citoyens genevois, on n'est pas en train de créer une salle de concert. On est en train de faire des parois pour insonoriser le Moloko, de créer un espace insonorisé qui permettra les concerts. On ne crée donc pas une salle de concert.

Vous ne pouvez pas inscrire dans votre amendement qu'il faut insonoriser le Moloko tout en enlevant le seul et unique moyen qui servira à le faire! Ce n'est pas cohérent, Mesdames et Messieurs! En plus de cela, vous nous expliquez que vous n'êtes pas contre le Moloko et que vous voulez juste enlever cette salle de concert. Mais, si on regarde les montants, on se rend compte que vous nous faites une entourloupe! Eh oui! Nous avons reçu le détail des coûts d'insonorisation de chacune des salles. Pour le Moloko, c'est environ 200 000 francs. Pour l'escalier de secours que vous supprimez également – j'y reviendrai – c'est 320 000 francs. Donc, quand vous proposez d'enlever 600 000 francs au total, vous ne permettez ni de faire cet escalier de secours ni d'insonoriser le Moloko et, en plus, vous diminuez encore l'enveloppe globale. De ce fait, vous amputez aussi un peu d'argent pour l'insonorisation des autres salles!

Concernant cet escalier de secours, moi, je féliciterai plutôt les conseillers administratifs, M. Pagani et M. Kanaan, car ils ont très vite réagi. Le Service de la police du feu est quand même un service cantonal sous l'égide du département d'un démocrate-chrétien, M. Unger, je le rappelle. (*Exclamations.*) Le Département des constructions et des technologies de l'information, pardon! Alors, le Service de la police du feu a demandé que la capacité des salles diminue.

Pour le Moloko, on a quand même réduit la capacité d'accueil du public de 250 personnes et, pour le Sputnik, la salle de cinéma, on l'a réduite de moitié.

Voyant qu'une proposition était à l'étude, le Conseil administratif a réagi très promptement en nous proposant un amendement. Nous en sommes enchantés, mais, maintenant, le Mouvement citoyens genevois refuse de voter cet escalier de secours qui, pourtant, ne fait rien d'autre que d'assurer...

Une voix. N'importe quoi!

M^{me} Sarah Klopmann. ...la sécurité des personnes qui vont à l'Usine. Cet escalier de secours ne fait rien d'autre non plus que de préserver les voisins, puisque les gens pourront entrer dans le bâtiment sans être forcés de rester à l'extérieur. Il se trouve que tous les groupes représentés dans ce Conseil sont régulièrement intervenus pour regretter la disparition des petites salles de cinéma à Genève. Maintenant, ce groupe ne veut pas mettre un escalier de secours qui permettrait à une salle de cinéma indépendante de maintenir son activité et il souhaite amputer sa capacité d'accueil du public de moitié. J'ai un peu de mal à comprendre.

Evidemment, nous allons voter ce crédit. Quant à la motion, elle peut sembler caduque, certes, mais je pense qu'il est quand même plus judicieux de l'accepter, justement parce qu'elle demandait ce que le Conseil administratif nous a proposé: l'insonorisation du Moloko. Nous devons l'accepter pour montrer que tout cela nous semble très cohérent. Je finirai juste en rappelant encore une fois que le Moloko a le droit de faire des concerts et que ce que nous faisons, ici, c'est uniquement de préserver les voisins.

M^{me} Maria Pérez (EàG). Je regrette que M. Amaudruz ne soit pas là. Je suis très flattée de l'intérêt qu'il me témoigne, mais s'il n'a pas complètement compris les personnes que nous avons auditionnées pour l'Usine, moi, je n'ai pas très bien compris ce sur quoi il m'a interpellée ce soir. Je lui demanderai en privé ce qu'il en est parce que je suis intriguée... (*Exclamations.*)

Nonobstant – j'essaierai d'être brève – ce qu'il faut retenir de cette proposition, c'est que c'est la fin d'un long processus de médiation entre la Ville, l'Usine et les habitants et que, de cela, nous sommes heureux. Nous pensons que, pour une fois, tout le monde sera d'accord avec le fait que l'administration municipale a fort bien travaillé et qu'il s'agit de voter avec célérité ces mesures d'assainissement que les habitants et les exploitants de l'Usine réclament.

Maintenant, je vais juste m'attarder sur la proposition du Mouvement citoyens genevois qui, somme toute, est assez consternante, et sur laquelle nous allons passer rapidement. Vous demandez que l'Usine équipe elle-même le Moloko.

Motion et proposition: insonorisation de l'Usine

Je suis désolée, vous transmettrez, Monsieur le président, mais nous pourrions faire la même demande pour le Grand Théâtre, le Victoria Hall ou pour la Comédie! C'est un peu aberrant si on pousse la proposition jusqu'au bout, car il s'agit d'un bâtiment de la Ville et il est hors de question de mandater les personnes qui occupent l'Usine pour faire un bricolage qui ne serait pas aux normes de sécurité. Cela pourrait même mécontenter les habitants, puisqu'on sortirait alors du cadre de la médiation qui a été plantée.

Ce que nous pensons, nous, et je pense que cela peut peut-être mettre un peu d'huile sur le feu, c'est qu'il s'agit d'une mesure de rétorsion de la part du Mouvement citoyens genevois, puisque l'affaire privée qui a eu lieu à l'Usine avec un membre du Mouvement citoyens genevois est quand même arrivée sur le tapis en commission des travaux et des constructions... (*Exclamations.*) C'est la même chose! Les gens qui siègent dans cette assemblée pourront consulter le procès-verbal! Ce que je veux dire, c'est que c'était une condition sine qua non pour voter ou non le projet d'insonorisation au Moloko!

M. Carlos Medeiros (MCG). C'est hors sujet!

Le président. Monsieur le membre du bureau, s'il vous plaît!

M^{me} Maria Pérez. Ce n'est absolument pas hors sujet! Nous pensons qu'il s'agit d'une mesure de rétorsion qui est un peu ridicule. Nous, nous allons voter la proposition et la motion, telles qu'elles ont été présentées, et puis, voilà!

M. Jacques Pagan (UDC). Je voulais intervenir surtout parce que les propos de M. Michel Amaudruz ont plongé M^{me} Pérez dans le plus grand des étonnements et que, manifestement, ils méritaient quelques explications. Non, il ne se passe rien entre nous, M. Amaudruz, M^{me} Pérez et moi-même. Tous les rapports au sein de la commission des travaux et des constructions sont gouvernés par le respect que nous nous devons et par l'amitié qui se développe avec le temps. (*Remarques.*)

Cela dit, l'Union démocratique du centre est d'avis qu'il faut dire non à la motion, car, effectivement, elle est devenue sans objet par le fait que la commission a statué sur la proposition du Conseil administratif dont nous sommes saisis pour donner un avis. Nous sommes favorables, en revanche, à cette proposition, dans l'intérêt, bien entendu, des voisins, qui supportent depuis de nombreux mois un bruit difficilement supportable, c'est le cas de le dire. C'est l'unique raison pour laquelle nous soutenons cette proposition du Conseil administratif.

Toutefois, j'aimerais quand même rappeler le principe général de droit qui se développe de plus en plus et qui sera, selon toute vraisemblance, repris dans la Constituante, à savoir le fait que celui qui pollue doit réparation. C'est à lui qu'il incombe de réparer le dommage qu'il peut causer. Or, bon, les fauteurs de trouble ne sont pas la Ville de Genève! Je voulais quand même relever la chose au passage, tout en saluant l'accord de médiation qui est intervenu. Il est vrai que j'ai saisi ce dossier un peu en cours de route. Je n'ai jamais véritablement étudié à fond les problèmes liés à l'Usine. Nous en avons pris connaissance au travers d'articles de presse plus ou moins élogieux, selon le point de vue auquel on se place.

Toujours est-il que nous tenons compte des intérêts premiers des voisins. Nous accepterons cette proposition du Conseil administratif et nous espérons quand même que, nonobstant cet accord pour une limitation du bruit et pour une insonorisation des lieux, les utilisateurs des espaces mis à disposition n'en profiteront pas pour faire encore plus de bruit qu'avant.

M. Michel Chevrolet (DC). Très chers collègues, enfin une médiation, enfin une discussion aboutie, enfin un accord dans un quartier, à la place des Volontaires, qui devenait avec le temps difficile à assumer pour tout le monde; pour les partis politiques, pour les gens qui soutiennent l'Usine, pour les gens qui, malheureusement, ont passé l'âge d'y aller. Je pense peut-être à mon préopinant, M. Amaudruz. A l'Union démocratique du centre, vous le savez, il y a peu de sages, mais peut-être qu'il y a un peu trop de vieux! (*Exclamations et rires.*) Malheureusement, je regrette que ce soir l'Union démocratique du centre et le Mouvement citoyens genevois proposent un amendement qui remette en cause, en quelque sorte, un travail qui a été extrêmement bien fait.

Mesdames et Messieurs, j'aimerais vous dire que je m'inquiète – et le Parti démocrate-chrétien avec moi – de la situation des nuits genevoises. Nous nous inquiétons beaucoup de cette situation, car vous savez que nous avons failli vivre la fermeture d'une boîte de nuit, celle du fameux Moa dont nous avons parlé, que les gens qui allaient au Moa se sont reportés sur l'Usine, et que cette dernière a eu énormément de peine à assumer les problèmes de sécurité, de nuisances sonores et de toutes ces nuisances qu'il y a autour dans les rues avoisinantes. Ces nuisances, évidemment, ne sont pas simples à vivre pour les voisins.

Oui, Mesdames et Messieurs, les nuits genevoises sont aujourd'hui en danger. C'est pourquoi je pense que cet accord permettra d'officialiser définitivement un lieu de vie nocturne, un lieu de vie important, sans que nous n'ayons forcément besoin d'écouter notre préopinante M^{me} Pérez, ou encore M^{me} Klopmann, dont je sais qu'elle défend l'Usine avec toujours beaucoup d'acharnement... Même en restant beaucoup plus terre à terre, il n'y a bientôt plus rien en ville. Alors, de très

bonnes initiatives ont été prises récemment. Il y a aujourd'hui une volonté de la Ville de Genève et du magistrat, M. Sami Kanaan, de faire l'état des lieux d'une cité qui est en train de mourir au niveau de ses nuits. Or, nous avons besoin de ces nuits, pas seulement pour occuper la jeunesse, mais aussi pour nous égayer et nous sentir un peu plus vivants. Nous avons tous été jeunes. Certains, d'ailleurs, l'oublient un peu...

Aujourd'hui, les procédures sont devenues extrêmement complexes. Elles le sont devenues pour l'Usine, mais pas seulement. Il y a les normes de la loi sur la restauration, le débit de boissons et l'hébergement, mais il y a également celles de la Police du feu qui demandent d'avoir partout des fuites d'air et des entrées et des sorties de sécurité. Aujourd'hui, si on contrôlait strictement toutes les boîtes de nuit ou les soirées d'étudiants, par exemple, eh bien, je peux vous dire que, selon les normes en vigueur, il n'y aurait absolument plus rien d'ouvert! Cela, c'est une réalité que personne n'ose affronter, Mesdames et Messieurs, mais c'est une réalité terrifiante que de constater que plus rien ne fonctionne parce que les normes sont peut-être un peu trop élevées, qu'il y a malheureusement des gens qui ne les respectent que trop peu parce que les moyens ne sont pas forcément là non plus et, aussi, parce que les autorités tergiversent pour soutenir. Moi, je pense que ce qui est arrivé est une très bonne chose. D'ailleurs, il n'y a pas besoin de s'égosiller non plus trop longtemps, car je crois que tout le monde est assez d'accord, et le Parti démocrate-chrétien est d'accord pour soutenir la jeunesse, les nuits genevoises et l'Usine, et pour sceller définitivement cet accord dans le marbre.

C'est clair, c'est cher! L'insonorisation, aujourd'hui, c'est ce qui coûte le plus cher en tarif horaire pour payer un ingénieur. Ce n'est effectivement pas facile d'avoir un bâtiment et de l'insonoriser pour que les voisins puissent dormir en paix. Mais, l'avantage, c'est que ça marche.

Alors, nous allons mettre aujourd'hui cet argent pour insonoriser. Il y a encore des problèmes de sécurité qu'il faudra régler à l'extérieur, parce que la demande est quand même importante à l'Usine. Mais une fois que ces problèmes auront été réglés, nous aurons un vrai lieu de vie culturelle en ville, un lieu de théâtre, un lieu de cinéma. Nous l'avons évoqué tout à l'heure, les cinémas ferment les uns après les autres. A ce titre, nous vous présenterons peut-être avec d'autres des idées pour essayer de conserver quand même un certain nombre de petites salles indépendantes à Genève. Le Spoutnik est une bonne occasion, comme Ciné Transat, d'ailleurs, d'avoir du cinéma qui soit un peu différent, indépendant, et c'est pourquoi soutenir cette insonorisation est une bonne chose.

J'invite l'Union démocratique du centre et surtout le Mouvement citoyens genevois à tourner la page. Oui, on fera sûrement une carte VIP au membre du Mouvement citoyens genevois pour qu'il puisse retourner à l'Usine en toute liberté et s'égayer avec les jeunes, mais, de grâce, moins de rancœur dans ce

Mouvement citoyens genevois! Votons ce projet ensemble, Mesdames et Messieurs! Scellons dans le marbre une fois pour toute la paix entre les voisins et dans le monde politique. C'est là une excellente occasion de le faire. Monsieur Amaudruz, je vous amènerai également faire un petit tour à l'Usine un de ces quatre, car je suis sûr que vous apprécierez énormément les créations qui y sont produites de manière générale. (*Exclamations.*) Je suis sûr que, vous aussi, vous aurez le droit à une petite carte VIP. Cela vous fera plaisir, et nous nous amuserons tous ensemble avec le Parti démocrate-chrétien, à l'Usine, parce que notre ville mérite des nuits animées et parce qu'elle mérite d'être vivante!

Le président. Je propose que tout ce qui est invitation privée se fasse au bar ou dans la salle des pas perdus...

M. Laurent Leisi (MCG). Je me permets de reprendre la parole pour apporter quelques petits éclaircissements que vous transmettez à M^{me} Klopmann, Monsieur le président. Le Mouvement citoyens genevois n'a jamais été contre un escalier de secours. Il n'y a absolument rien qui stipule cela! Ce sont donc des propos fallacieux et mensongers. Au contraire, le Mouvement citoyens genevois soutient parfaitement l'amendement qui a été proposé par le Conseil administratif concernant l'escalier de secours. C'est le premier point.

Deuxièmement, s'agissant du Moloko, tout est quand même très clair en page 8 de la proposition du Conseil administratif: «Les nouveaux besoins des utilisateurs nécessitent la création d'une salle permettant de produire des concerts.» Par conséquent, quand M^{me} Klopmann vient nous dire qu'il ne s'agit absolument pas de la création d'une salle de concert, excusez-moi, mais ce sont à nouveau des propos fallacieux et mensongers. Voilà, ce petit éclaircissement était nécessaire.

M. Jean-Philippe Haas (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je salue aussi à la tribune les représentants de l'Usine. Cela me fait très plaisir qu'ils soient là, d'ailleurs. Je tiens déjà à préciser à M^{me} Pérez, vous lui transmettez, Monsieur le président, s'agissant des problèmes que j'ai eus à l'Usine, que c'est vous qui n'arrêtez pas de remettre de l'huile sur le feu! Moi, je n'ai aucun problème avec l'Usine! (*Remarque.*) S'il vous plaît, je suis le premier à soutenir certaines choses relatives à l'Usine, mais à certaines conditions. Les problèmes que j'ai eus à titre personnel me regardent. Ils ont été traités avec l'Usine, et je n'ai rien à redire à ce propos. En outre, je n'ai absolument pas d'interdiction d'aller à l'Usine. Je n'y suis pas retourné. Tout est clair pour cette histoire.

Motion et proposition: insonorisation de l'Usine

Il ne sert à rien de revenir sur le sujet, Madame la conseillère municipale, et je dis cela parce que vous vous êtes permis d'en parler, même si vous n'avez pas cité mon nom, alors que, jusqu'à preuve du contraire, je ne siége pas à la commission des travaux et des constructions et que je n'étais donc pas présent quand cela a été abordé en commission. Il y avait des représentants du Mouvement citoyens genevois, mais cette question ne concernait que moi. Donc, pour l'instant, sur cette affaire, je crois que c'est bon!

Quant au Moloko, je n'ai pas non plus de problèmes avec le Moloko. Vous avez, ici, l'amendement du Mouvement citoyens genevois, Mesdames et Messieurs. Comme l'a dit mon colistier, nous n'allons en aucun cas nous opposer – je le dis aussi devant les représentants de l'Usine – à l'insonorisation du Moloko et de l'Usine de façon générale. Nous n'allons nous opposer qu'à la création d'une nouvelle salle de concert. Il y a peut-être ici, effectivement, beaucoup de parlementaires qui ne sont jamais allés à l'Usine. Moi, je l'ai fréquentée il y a douze ans. Je connais quand même bien l'établissement. Cela faisait effectivement très longtemps que je n'y étais pas retourné. La dernière fois, bon, on ne va pas revenir sur ce sujet... Il y avait des concerts au Moloko, effectivement, mais c'était quoi ces concerts? C'étaient des concerts acoustiques. Par conséquent, il n'y aurait aucun problème avec l'insonorisation externe, au niveau des vitres, du bar et du restaurant. Mais pas vis-à-vis de la création d'une salle de concert. Ça non!

Je souhaite également revenir sur les propos de M^{me} Klopmann, vous transmettez, Monsieur le président. La loi sur la restauration, le débit de boissons et l'hébergement, malheureusement, je la connais aussi. Ce que le Moloko a, ce sont des autorisations ponctuelles pour des concerts ponctuels. On ne peut pas organiser un concert tous les soirs, là-bas. Autrement, eh bien, vous auriez justement des problèmes avec le Service du commerce et avec la gendarmerie. Il faut donc arrêter aussi de raconter n'importe quoi ici parce qu'il y a la télévision! Il y a quand même des lois qui sont en vigueur. Ce n'est pas vous qui allez les faire modifier, Madame la conseillère municipale. En tout cas, nous sommes là pour les faire appliquer. Et leur modification regarde le Canton, en tout cas pas la Ville! (*Remarque.*) Ce sont des lois! La loi sur la restauration, le débit de boissons et l'hébergement, je suis désolé, c'est une loi!

Pour terminer, je confirme ce qu'a dit mon prédécesseur. Nous n'allons en aucun cas nous opposer à des sorties de secours et à l'insonorisation du Moloko et de l'Usine en général. S'agissant du Moloko, si les exploitants veulent y faire des concerts acoustiques, il n'y a aucun problème; il n'y a pas besoin d'avoir une insonorisation, car on n'atteindrait pas les niveaux sonores de 93 dB, tels qu'ils sont fixés dans la loi en vigueur dans le canton de Genève. Il n'y a donc aucun problème pour tout le reste, sauf pour la création de la salle de concert au Moloko. Et il n'y a absolument pas de rancœur vis-à-vis de cet établissement de la part du Mouvement citoyens genevois.

M. Luc Broch (S). Eh bien, merci pour votre précision, Monsieur le conseiller municipal. Mais je crois juste qu'il faut resituer le débat, car le projet de délibération amendé qui a été voté en commission stipule clairement, dans son article premier, qu'il «est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 600 000 francs destiné à l'assainissement acoustique des salles de concert de l'Usine et à la création de sorties de secours supplémentaires (...)». Or, pour votre part, vous proposez un amendement qui ne fait pas du tout mention de cette sortie de secours. Nous pouvons ainsi forcément faire la déduction logique que vous vouliez vous opposer à la création de cet escalier de secours, puisque le texte que vous voulez amender ne correspond plus au texte qui a été voté en commission.

C'est la raison pour laquelle il y a eu, j'imagine, un certain étonnement de la part de M^{me} Klopmann, et c'est également le mien. Vous avez éclairci les choses. Voilà qui est clair pour nous! Nous savons donc maintenant que votre amendement concerne uniquement ce que vous appelez les travaux de création d'une salle de concert au Moloko.

Je ne veux pas prolonger le débat inutilement. Néanmoins, il est tout à fait arbitraire de passer d'un crédit de 1 600 000 francs à un crédit de 1 000 000 de francs, car cela signifie que vous retranchez 600 000 francs, alors que les travaux pour le Moloko ne sont calibrés qu'à 203 150 francs, comme l'a rappelé ma préopinante Verte. Je ne sais donc pas à quoi était destinée la différence. Voilà pour quoi nous étions un peu surpris.

En outre, quand on parle de cet escalier de secours, pour être totalement précis, il s'agit également de créer une unité de désenfumage et d'installer des portes qui permettront l'évacuation des gens. Tout le monde aura compris, bien évidemment, que c'est pour la sécurité. Les normes du Service de la police du feu sont sévères, heureusement pour les gens qui fréquentent ces salles. On ne peut que féliciter le Conseil administratif d'avoir fait preuve de réactivité après la décision du Service de la police du feu, laquelle n'est survenue qu'après les études portant sur les travaux d'insonorisation de l'Usine.

D'autre part, j'aimerais éclaircir un point concernant la salle du Moloko. Vous avez cité des extraits du rapport, Monsieur le conseiller municipal, mais si vous les citez, il faut être exhaustif dans ces citations. Effectivement, il est indiqué qu'il n'y avait pas de concerts dans la salle du Moloko, mais c'est tout simplement parce que la salle ne pouvait pas en accueillir, puisqu'elle n'était pas insonorisée. Or, mes piètres connaissances de la loi sur la restauration, le débit de boissons et l'hébergement m'incitent à penser que le Service du commerce ne va pas délivrer d'autorisation si les locaux ne sont pas appropriés pour y organiser des concerts!

C'est pourquoi faire un long débat sur cette isolation me semble un petit peu illusoire, puisqu'une majorité de ce Conseil ne s'oppose visiblement pas à une

Motion et proposition: insonorisation de l'Usine

insonorisation du bâtiment de l'Usine et que, d'autre part, cette parcellisation des locaux du Moloko entre une partie bar et une partie qui pourra accueillir des concerts permettra, bien évidemment, d'être en cohérence avec les travaux qui seront entrepris. Alors, permettez-moi de réagir, car il est un tout petit peu grotesque de mandater un ingénieur acousticien pour faire des travaux qui répondent aux normes demandées par le Service cantonal de protection contre le bruit et les rayonnements non ionisants et puis, dans un deuxième temps, de dire au Moloko qu'on ne leur fera pas l'entièreté des travaux sous prétexte que, s'ils veulent faire des concerts, ils n'auront qu'à les entreprendre eux-mêmes, alors que nous savons pertinemment qu'il leur sera difficile de répondre aux critères qui ont été imposés. Autant le faire dans un même *pack* pour régler le problème complètement!

Il se dégage visiblement une majorité pour faire ces travaux, alors faisons-les! Le Parti socialiste soutiendra bien évidemment ce projet de délibération. Cet enjeu est un enjeu important pour les gens qui fréquentent par centaines ce lieu le week-end. Il y a à peu près autant d'enjeux le week-end autour de l'Usine qu'il y en a dans cet hémicycle ce soir. Cela, tout le monde l'aura compris. On a vraiment besoin que ces lieux puissent être en pleine capacité d'accueillir les gens qui les fréquentent. Il ne s'agit pas d'insonoriser un lieu qui ne serait que très peu fréquenté ou qui ne serait qu'un caprice. Il s'agit vraiment du bien du voisinage et de permettre l'activité culturelle, car, je vous rappelle quand même – cela a été cité, d'ailleurs – que l'Usine est aussi un lieu de culture, et que les lieux de culture doivent répondre bien évidemment aux critères de sécurité, mais également aux critères de bonne cohésion avec le voisinage.

C'est pourquoi nous soutiendrons pleinement ce projet. (*Applaudissements.*)

Le président. Le bureau tient à faire une mise au point. L'amendement du Mouvement citoyens genevois va être réécrit, parce qu'il a été basé sur la proposition, et non pas sur le rapport de commission. Ce qui signifie que le nouvel amendement portera sur 1 million de francs, plus l'escalier de secours d'un montant de 475 000 francs, soit, au total, une diminution de 125 000 francs par rapport au projet de délibération amendé. L'escalier de secours est donc accepté par le Mouvement citoyens genevois. La parole est à M^{me} Sarah Klopmann.

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Merci, Monsieur le président d'apporter cette précision concernant cet amendement, car, quand bien même M. Broch a bien voulu expliquer que le Mouvement citoyens genevois s'était peut-être trompé, moi, je m'excuse, mais si nous avons voté cet amendement tel qu'il a été présenté, l'escalier de secours aurait disparu en argent et en mention dans le texte!

C'était donc vraiment bien de le rappeler. Finalement, heureusement que je m'en suis plainte, car non seulement le Mouvement citoyens genevois n'a pas su rédiger son amendement, mais, en plus, il aurait supprimé, peut-être involontairement, mais il aurait supprimé tout de même cet escalier de secours.

Comme je l'ai déjà expliqué, on ne crée pas une nouvelle salle qui sort de nulle part. Dans les solutions techniques dont on nous parle dans la proposition du Conseil administratif, il est d'ailleurs bien écrit que «le projet du bureau Décibel Acoustique vise à concevoir un sous-espace dans la salle du restaurant actuel côté rue de la Coulouvrenière accessible par un sas phonique vitré en partie». On crée donc un sous-espace dans un espace qui existe déjà. Quand on met une paroi et qu'on crée un autre espace dans ce qui est déjà le Moloko, on n'est pas en train de créer une nouvelle salle; on insonorise une partie de cet espace pour pouvoir y faire de la musique. La loi sur la restauration, le débit de boissons et l'hébergement permet aux cafetiers-restaurateurs de faire de la musique si les autorisations leur sont délivrées, malgré ce que nous dit M. Haas. Les autorisations existent pour le faire. Le Moloko ne fait d'ailleurs pas des concerts tous les soirs. Il fait... il faisait des concerts de temps en temps.

J'aurais aussi voulu rappeler qu'il y a quelque temps encore – j'avoue ne pas savoir si cela a changé – l'Usine était au bénéfice d'une autorisation globale d'exploiter pour tous les lieux. Cela lui permettait d'ouvrir avec des horaires beaucoup plus larges qu'actuellement. Il ne faut pas donc toujours se référer à l'actuelle loi, car ce n'est pas conforme à l'autorisation dont l'Usine bénéficiait ou bénéficie encore.

S'agissant de l'argument du Mouvement citoyens genevois selon lequel ce n'est pas à la Ville de payer une salle de concert, je m'en étonne. Nous ne sommes pas, ici, en train de payer des travaux à un exploitant qui a une activité lucrative. Non! Nous sommes en train de permettre à une association à but non lucratif de continuer à offrir des prestations à la population, qui plus est culturelles. Il se trouve qu'à Genève c'est justement aux pouvoirs publics, à la Ville, de payer pour les infrastructures culturelles. Cette infrastructure culturelle est très largement demandée par la population. Donc, oui! C'est bien à nous de payer cela.

Enfin, j'ai un peu de mal à avaler l'argument du pollueur-payeur quand nous parlons à nouveau d'un bastion culturel. Celui qui pollue en produisant des déchets, oui, celui-là doit payer, mais lorsque plusieurs associations se battent pour amener de la culture à Genève, je pense que c'est complètement scandaleux de considérer cela comme de la pollution. Une grande partie de la population le demande. L'Usine fait un travail culturel excellent et – on oublie souvent de le dire, ici – elle fait aussi un travail social excellent, puisque les gens n'ont pas besoin d'aller manifester tous les deux jours dans la rue. Mais, cela, c'est parce que l'Usine tient bon, malgré les pressions de toutes parts, celles des habitants, de

la police, des services de l'Etat, de notre Conseil. L'Usine est simplement en train de se battre pour continuer à offrir des prestations à la population, alors que plus de la moitié des lieux qui existaient il y a une vingtaine d'années ont disparu et que la demande, elle, continue d'augmenter. C'est pourquoi, au lieu de considérer que l'Usine polluée, remercions-la plutôt pour ce travail social.

Nous voterons ce crédit tel qu'il est sorti de la commission. Nous n'accepterons aucun amendement qui l'ampute de quelque façon que ce soit, et nous souhaitons que la majorité fasse de même. Mais ce sera le cas, je crois.

M. Carlos Medeiros (MCG). Je ne pensais pas prendre la parole, mais vous transmettez à M^{me} Pérez, Monsieur le président, qu'on est obligé d'intervenir, quand on est face à certains extrémistes de gauche comme elle l'est... (*Remarque.*) Laissez-moi parler, Madame!

Le président. Monsieur Medeiros, vous vous adressez au président, s'il vous plaît! En tant que membre du bureau, vous le savez aussi bien que les autres.

M. Carlos Medeiros. Bien sûr, Monsieur le président, vous transmettez donc à madame ce que je viens de dire. (*Rires.*) Et tout cela, parce que vous avez parlé d'une petite affaire privée entre un conseiller municipal du Mouvement citoyens genevois et l'Usine. Eh bien, ce n'était pas une affaire privée, Madame! Le bureau directeur du Mouvement citoyens genevois, je vous le rappelle, a reçu une lettre qui disait que nos membres étaient interdits pour des raisons politiques, chère Madame! Ce n'était pas une affaire privée! Et c'est là que c'est grave, car c'est un déni de démocratie, Madame!

En outre, M^{me} Klopmann nous dit que l'Usine fait un travail social extraordinaire. Bien sûr, je ne doute pas que des endroits comme l'Usine soient nécessaires. D'ailleurs, le Mouvement citoyens genevois n'a jamais dit qu'il fallait fermer l'Usine. Le Mouvement citoyens genevois a toujours dit, et il le dira toujours, même au niveau du Grand Conseil, que l'Usine – peut-être malgré elle – a créé un pôle d'attractivité notamment dans les *deals* de drogue. (*Exclamations.*) Cela, c'est un fait public connu dans cette République! Je ne dis pas que c'est la faute au comité de l'Usine. Je dis que l'Usine s'est transformée au fil des années, que ses alentours se sont transformés en une scène ouverte du *deal* de drogue et que cela est grave pour la population genevoise. C'est là le problème!

C'est pourquoi, quand vous nous parlez d'une petite affaire privée entre M. Haas et l'Usine, Madame Pérez, je dis non, ce n'était pas une affaire privée!

Et, la preuve, c'est que M. Unger, parce qu'il chapeaute le Service du commerce, a écrit une lettre au comité de l'Usine en lui rappelant ses obligations, notamment par rapport à l'accueil du public, qui plus est à celui des conseillers municipaux qui votent leur subvention. D'ailleurs, j'ai des amis dans les milieux alternatifs qui m'ont dit qu'ils avaient rarement vu pire en termes de niveau de connerie, puisque, en effet, cracher dans la soupe – excusez le mot – des gens qui vont voter leur subvention, c'est pour le moins débile!

Deuxièmement, mon collègue vous l'a très bien rappelé, l'Usine essaie de nous faire avaler en douce une nouvelle salle de concert. Moi aussi, j'étais dans la restauration, Madame Klopmann – vous transmettez, Monsieur le président – et vous avez raison de dire que n'importe quel établissement peut organiser des concerts. Mais pour le faire sous une forme ponctuelle! Et ne venez pas me dire qu'à partir du moment où vous aurez une insonorisation complète vous n'organisez ces concerts que, disons, trois ou quatre fois par année! Je ne le crois pas, et je vous mets au défi de voir cela plus tard.

En résumé, quelques personnes dans cette auguste assemblée ont transformé une petite affaire de rien du tout. Nous, nous avons toujours dit que nous étions pour l'insonorisation, car les habitants subissent ces nuisances. Mais nous ne sommes pas pour n'importe quoi! Cela veut dire que le café-restaurant Moloko doit rester un café-restaurant et que, quand nous enlevons cette partie du crédit, c'est dans ce but. Ce n'est pas pour faire une vengeance de bas étage. Vous transmettez à M^{me} Pérez, Monsieur le président, que c'est peut-être comme cela qu'elle fait de la politique, mais que ce n'est pas le cas du Mouvement citoyens genevois. Le Mouvement citoyens genevois défend les intérêts de la population qui l'a élu, Madame, et c'est pour cela que nous sommes de plein droit dans cette assemblée, et je tiens quand même à rappeler que nous sommes la deuxième force au niveau cantonal. (*Exclamations.*)

(La présidence est reprise par M^{me} Alexandra Rys, présidente.)

M^{me} Maria Pérez (EàG). Eh bien, ce à quoi nous venons d'assister, c'est un magnifique hors sujet, puisque, ce soir, il n'était question que de travaux d'assainissement, et c'est tout.

Vous transmettez à M. Haas, Madame la présidente, que je ne m'adressais pas à lui, que je ne voulais pas m'étaler sur l'incident dont il a été ou victime ou coupable, ou je ne sais quoi. Je ne m'y suis pas intéressée. D'autre part, j'invite M. Leisi et M^{me} Magnin qui, je crois, siègent à la commission des travaux et des constructions, à lui présenter les procès-verbaux de commission afin qu'il voie

les prises de position des personnes qui y représentent le Mouvement citoyens genevois, car, tout à l'heure, je faisais simplement allusion à une prise de position qui, effectivement, subordonnait la décision de vote à certaines questions concernant cet incident. Nonobstant, ce magnifique hors sujet laisse transparaître, vous transmettez, Madame la présidente, toute la rancœur que ce groupe éprouve à l'encontre des lieux alternatifs genevois, auxquels ils sont pourtant conviés comme tous les habitants de Genève.

C'est pourquoi j'ai envie de poser deux questions aux membres du Mouvement citoyens genevois. Ils ne sont pas obligés de répondre vu l'heure tardive et vu que les groupes sont à peu près d'accord. Pourquoi faire de l'ingérence, Messieurs-dames, dans ce qui est le fruit d'une concertation? Pourquoi, d'autre part, voulez-vous vous substituer à des techniciens spécialistes en acoustique? Je ne comprends pas très bien. Et alors, en fin de compte, s'il ne s'agit pas d'une mesure de rétorsion, vous transmettez, Madame la présidente, pourquoi vous opposez-vous au Moloko, puisqu'il ne s'agit même pas de créer une salle de concert, mais simplement d'insonoriser cette salle de manière à ce que, effectivement, ils puissent ponctuellement y organiser des concerts? Je pose ces deux questions. Pourquoi cette ingérence et pourquoi vous y opposer? Si ce n'est pas une mesure de rétorsion, si ce n'est pas de la rancœur, alors, moi, je n'y comprends plus rien. Nous, nous allons voter les mesures telles quelles. Je vous demande de clore les tours de parole, Madame la présidente, si c'était possible, pour que nous puissions avancer.

M. Jean-Philippe Haas (MCG). Madame la présidente, vous transmettez à M^{me} Pérez, une fois de plus, qu'on n'est pas dans le sujet qui nous importe ici. Comme je l'ai dit précédemment, le Mouvement citoyens genevois soutiendra l'insonorisation de l'Usine d'une façon générale, y compris pour la salle du Moloko. En revanche, nous nous opposons aux frais qui seront engendrés par la création d'une salle de spectacle au Moloko. Le Moloko, s'il décide de faire des concerts de façon ponctuelle, peut tout à fait le faire d'une façon normale, comme un restaurateur peut occasionnellement organiser des concerts et des manifestations, ne serait-ce que pour des anniversaires, en prévenant la gendarmerie, en demandant l'autorisation au poste de quartier.

Visiblement, d'après ce que nous dit M^{me} Klopmann – cela je ne l'ai pas vérifié, et c'est la preuve que je me soucie peu de l'Usine – l'Usine aurait une autorisation d'ouverture de 18 h à 5 h du matin, conformément à la loi sur la restauration, le débit de boissons et l'hébergement et, dans ce cas, c'est une autorisation générale. Cela, c'est l'exploitant qui pourra nous le dire, mais ce sont là des problèmes de détail, de loi. Alors, peut-être que le Moloko a le droit de faire des concerts. Mais si c'est pour faire des concerts acoustiques, il n'y a pas besoin

d'insonoriser. L'insonorisation, elle, se fera d'une façon générale au niveau du bâtiment, c'est-à-dire au niveau des structures externes, de toutes les fenêtres. Mais il n'y a pas de raison de faire de l'insonorisation directe, interne au Moloko.

Je tenais encore à préciser autre chose. Plusieurs personnes dans ce parlement sont venues sur le sujet du pollueur-payeur. Les bancs d'en face ont clairement dit que c'était à la Ville de payer, que le bâtiment appartenait à la Ville, que la Ville devait faire les travaux. Je suis 100% d'accord. Mais, alors, il y a deux poids deux mesures! Ne vous rappelez-vous pas des questions orales et de l'interpellation que j'avais adressées à M. Pagani à propos du Théâtre du Galpon? Au Galpon, non, ce n'est pas à la Ville de payer! Pas du tout! C'est au directeur du Galpon d'investir! C'est quand même très bizarre! Il y a quelque chose que je ne comprends pas. Peut-être que M. le magistrat me dira lors d'une prochaine session que c'est au directeur et à l'exploitant du Théâtre du Galpon d'assumer ces frais-là pour se mettre en conformité, mais qu'au niveau de l'Usine, alors, là, non, c'est à la Ville de Genève de faire l'investissement! Il y a quelque chose qui ne joue pas!

Maintenant, pour clore le débat – au niveau du Mouvement citoyens genevois, je serai le dernier intervenant – je confirme haut et fort aux représentants de l'Usine, ici présents, et à ce parlement, qu'en aucun cas le Mouvement citoyens genevois ne s'opposera à l'insonorisation de l'Usine d'une façon générale, mis à part à celle destinée à la création de la salle de concert du Moloko.

M. Grégoire Carasso (S). J'aimerais simplement apporter deux arguments relatifs à la posture politique du Mouvement citoyens genevois. Evidemment que l'un ou l'autre des exploitants qui font la vie de l'Usine pourraient assumer ces coûts d'investissements. Mais avec quelles conséquences, Mesdames et Messieurs? Vous savez à quel point il est difficile de sortir à Genève dans les espaces de culture quels qu'ils soient sans devoir payer des sommes faramineuses pour la première des consommations. Si vous êtes sensibles à cet argument – et je sais qu'une partie de votre électorat y est sensible – vous ne pouvez pas décemment souhaiter que des centaines de milliers de francs d'investissement, qui correspondent à une offre culturelle soutenue par la collectivité publique, soient assurés par des associations sans qu'elles n'en assument les conséquences qui en découleront, à savoir une hausse du prix des consommations, pour ne parler que d'elles. Or, l'Usine fait partie de ces rares lieux et espaces de culture alternative qui restent où il y a peu, voire pas de prix d'entrée, et où les consommations sont vraiment à la portée des moyens les plus modestes. Et c'est un argument auquel vous devez être sensibles.

Au moment du vote de votre amendement, il y a un autre élément que je trouve utile d'avoir à l'esprit, Mesdames et Messieurs, c'est celui des nuisances

sonores, puisque c'est fondamentalement l'enjeu qui nous occupe ce soir. Si vous refusez d'équiper le Moloko pour qu'il puisse, dans de bonnes conditions, organiser des concerts, quelles en seront les conséquences? Vous aurez une salle de concert en moins, et donc une offre en moins en ville de Genève pour répondre à un besoin culturel qui est grand. Or, tout le monde dans cette enceinte a relevé que l'Usine avait besoin d'être équipée pour pouvoir participer à cette offre qui n'est déjà pas suffisante. Si vous diminuez l'offre, vous augmentez encore la file des personnes qui feront la queue devant l'Usine le soir et, cela, c'est un signal politique qui est juste impossible à soutenir dès lors que vous acceptez les neuf dixièmes de ce crédit d'investissement pour l'insonorisation.

Enfin, plus personne n'en a parlé, mais j'ai cru comprendre qu'un sort assez sévère allait être réservé à la motion, au motif qu'elle avait déjà déployé ses effets. En avril 2010, effectivement, les socialistes, soutenus par les Verts et A gauche toute, avaient déposé cette motion pour demander au Conseil administratif d'aller vite en besogne pour l'insonorisation. Ce soir, cette motion qui a été approuvée en commission participe à cet élan du crédit d'investissement, et je trouverais un peu «vilain garçon» que de dire que la motion a déployé ses effets et qu'elle mérite d'être refusée. Sur ces paroles pleines d'enthousiasme, Madame la présidente, je vous redonne la parole.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Ce Conseil a été fidèle à sa tradition. L'Usine génère toujours autant de débats passionnés. J'aimerais néanmoins vous remercier parce que, visiblement, aujourd'hui, tous les groupes ont rappelé l'importance de l'Usine comme institution culturelle et sociale pour notre cité, l'importance de son existence et de son travail. En tout cas, tous les groupes ont confirmé le besoin d'insonorisation, bien sûr pour les habitants, mais aussi pour les exploitants et pour les usagers de l'Usine, comme élément clé d'une accalmie dans le quartier et d'une meilleure coexistence.

Ça va dans le bon sens. La preuve, c'est aussi ce courrier que plusieurs d'entre vous ont relevé. Il émane de l'ensemble, ou presque, des acteurs du dossier qui étaient auparavant plutôt en relation conflictuelle les uns avec les autres et qui se sont rendu compte qu'ils avaient intérêt à travailler ensemble pour trouver des solutions. L'une d'elle est l'insonorisation du bâtiment. Je rappelle d'ailleurs que c'est une exigence légale. Nous avons une responsabilité de propriétaire pour ce bâtiment. Cela signifie aussi que nous avons une responsabilité à long terme, pas forcément vis-à-vis des personnes qui sont en place aujourd'hui. L'équipe qui est active, aujourd'hui, à l'Usine n'est pas tout à fait la même que celle qui l'était il y a dix ou vingt ans, ni que celle qui le sera dans dix ou vingt ans.

C'est pourquoi, à partir du moment où nous insonorisons, nous devons le faire de manière cohérente et complète. Aujourd'hui, Mesdames et Messieurs,

en matière de vie nocturne, on a besoin de lieux polyvalents. Il est déjà tellement difficile d'avoir beaucoup de lieux que, si nous les équipons, ceux-ci doivent être polyvalents. Une distinction trop binaire entre concert et DJ, ou entre DJ et bistrot, n'est plus d'actualité, et ce n'est pas valable que pour l'Usine. Vous savez qu'il y a des cafés-restaurants, par exemple, qui font l'effort aujourd'hui d'organiser des petits concerts, parfois avec des musiciens, parfois uniquement acoustiques, parfois avec amplification, parfois avec des DJ. C'est louable parce que cela compense en partie le manque de lieux. D'ailleurs, nous pouvons évaluer les moyens de soutenir ces lieux, et c'est aussi pour cela qu'il faut quelque part se libérer d'un constat que l'on fait à court terme. Qu'on aime ou pas ce qui se passe ou ce qui ne se passe pas au Moloko, si on fait un chantier, on le fait correctement et entièrement, et on contribue aussi à la polyvalence de ce bâtiment à long terme.

S'agissant du modèle de gestion de l'Usine, j'aimerais également rappeler que cela fait partie du projet. Effectivement, les exploitants ont longtemps été au bénéfice – ils le sont toujours, en principe – d'une autorisation globale. Celle-ci ne fait pas la distinction – et c'est heureux – entre l'aspect bistrot, l'aspect concerts, l'aspect théâtre, l'aspect cinéma et ainsi de suite. Il y a plein d'activités différentes à l'Usine, je le rappelle, et nous la soutenons précisément pour cela, parce que c'est une institution culturelle polyvalente qui a un modèle de gestion intégrée, et qui prône l'autogestion.

Aujourd'hui, les normes légales étant appliquées de manière beaucoup plus stricte – et je dirais de façon presque un peu trop bureaucratique – cela met en lumière le fait que la loi est devenue complètement obsolète. D'ailleurs, quelque part, l'Usine contribue à un débat important sur le fait que la loi sur la restauration, le débit de boissons et l'hébergement saucissonne beaucoup trop les différents lieux, et qu'elle empêche justement cette polyvalence. Cette loi est en vigueur; évidemment, elle doit être respectée. Mais elle va évoluer.

Je vous remercie donc du travail que vous avez fait en commission. Je remercie le rapporteur de son excellent rapport, et la présidente de la commission, également. Ils ont travaillé vite. Je les en remercie, car les travaux sont urgents. Je vous rappelle que le délai légal, c'est cet automne.

J'aimerais encore brièvement ajouter quelques mots sur la politique de la nuit en général, M. Chevolet l'a relevé. Je trouve néanmoins que son constat est un peu sévère, puisque, heureusement, il y a de nombreux projets. Je ne vous les listerai pas tous, vous les connaissez, mais je citerai quand même la salle prévue sous le Carré Vert ou le projet de réaffectation des réservoirs du bois de la Bâtie pour lequel mon collègue Rémy Pagani est en train de préparer un crédit d'étude. Mark Muller avait quand même quelques qualités, il faut le reconnaître et notamment pour la vie nocturne. Alors, il y a donc aussi l'ouverture de La Gravière et le

Motion et proposition: insonorisation de l'Usine

rachat de Sicli. (*Remarque.*) Il y a le projet initié par mon collègue Pierre Maudet à la Madeleine derrière l'ancien abri atomique. Il y a des projets en gestation, et nous nous en félicitons.

Ce dont je me félicite surtout, c'est que les acteurs de la nuit se soient mis ensemble. C'est un des résultats des Etats généraux de la Nuit, et encore récemment, d'ailleurs, nous avons reçu avec mes collègues Esther Alder et Pierre Maudet le Grand Conseil de la Nuit, qui en est une émanation et qui regroupe les acteurs de la nuit, les exploitants. Ça commence avec l'Usine, ça finit par le Bypass, en passant par le Moulin Rouge. Toute la diversité de la nuit est donc représentée dans ce Grand Conseil de la Nuit. Ils se sont rendu compte de tous leurs enjeux communs et ils ont formé une plateforme compétente, intéressante et active pour aborder ensemble les questions de la nuit et pour mettre les autorités devant leurs responsabilités, et c'est heureux. Nous allons faire la même chose et convaincre l'Etat de créer une plateforme de coordination pour qu'on ne subisse pas la nuit, mais qu'on la vive de manière positive et constructive. D'ailleurs, le Grand Conseil vient de libéraliser un tout petit peu la réglementation en matière de zones industrielles pour les utiliser pour des activités culturelles et festives. Nous nous en réjouissons.

Le travail n'est donc pas terminé, ni pour l'Usine, d'ailleurs. Il y a bien sûr l'insonorisation, et nous allons maintenant nous attaquer à la question de la médiation. Nous aurons bientôt une discussion au sein du Conseil administratif pour voir comment nous pouvons conjuguer nos efforts entre les différents départements concernés afin de contribuer, avec l'Usine et les associations d'habitants, à calmer le jeu également autour du bâtiment. Et, à ce titre, j'aimerais terminer en m'adressant notamment au Mouvement citoyens genevois: s'il vous plaît, arrêtez de faire cet amalgame entre l'Usine et le *deal* de drogue. Parce que s'il n'y avait une scène qu'à l'Usine, ça se saurait...

Moi, j'aimerais bien qu'on s'attaque aussi à toute la consommation sous forme de poudre blanche qui existe autour de certains autres établissements nocturnes, et qui s'est largement plus répandue que les quelques joints éventuels que l'on peut voir à l'Usine. Par ailleurs, malheureusement, il y a aussi des scènes de *deals* de drogue aux Eaux-Vives et aux Pâquis. C'est très regrettable. Il faut donc arrêter cet amalgame, revenant à dire que l'Usine serait en quelque sorte la cause – même involontaire – d'un *deal* de drogue. C'est injuste et c'est totalement inacceptable. Je vous remercie, Mesdames et Messieurs, de voter ce crédit pour qu'on puisse passer à l'action concrètement. (*Applaudissements.*)

Deuxième débat

Mise aux voix, la motion M-914 est acceptée par 44 oui contre 27 non.

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de s'engager avec détermination et célérité afin de réaliser l'ensemble des travaux d'insonorisation nécessaire dans le bâtiment de l'Usine, inclus le Moloko.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

La présidente. Nous passons au vote du projet de délibération.

Mis aux voix, l'amendement de la commission est accepté à l'unanimité (71 oui).

La présidente. L'amendement qui a été réécrit par le Mouvement citoyens genevois diminue donc de 125 000 francs le montant ainsi accepté de 1 600 000 francs, le portant à 1 475 000 francs, sans autre changement dans le texte.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 61 non contre 11 oui.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération amendée est acceptée sans opposition (68 oui et 2 abstentions).

(Applaudissements à l'annonce du résultat.)

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

Proposition: boucllement d'un crédit pour les Musées d'art et d'histoire

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 600 000 francs destiné à l'assainissement acoustique des salles de concert de l'Usine et à la création de sorties de secours supplémentaires d'une salle de concert et du cinéma, situés 4, place des Volontaires, parcelle N° 3797, feuille N° 5, commune de Genève, section Plainpalais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 600 000 francs.

Art. 3. – Un montant de 32 097 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 50 000 francs du crédit d'étude PR-574 voté le 23 juin 2008, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2013 à 2022.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

8. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 4 octobre 2006 en vue du boucllement du crédit destiné à la réalisation et à l'informatisation d'un inventaire général de l'ensemble des collections des Musées d'art et d'histoire ainsi qu'à l'acquisition de différents progiciels destinés aux services de l'administration, avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 764 069,06 francs (PR-507 A)¹.

Rapport de M. Gary Bennaim.

La commission, sous la présidence de M. Gérard Deshusses, a étudié la proposition susmentionnée au cours de sa séance du 30 janvier 2007.

¹ «Mémorial 164^e année»: Proposition, 2835.

Proposition: bouclement d'un crédit pour les Musées d'art et d'histoire

Le rapporteur remercie la procès-verbaliste, M^{me} Paulina Castillo, pour son indispensable contribution aux notes de séances.

Préambule

Cette proposition a pour but de présenter le décompte final de la part du crédit d'investissement dont la responsabilité avait alors été reprise par la Direction des systèmes d'information.

Il ressort des références figurant au 14^e programme financier quadriennal (PFQ 1995-1998) que les dépenses prévues se montaient à 3 280 000 francs, mais que les dépenses effectives ont engendré un dépassement de 764 069,06 francs, ce qui motive la présente proposition.

Séance du 30 janvier 2007

Audition de M. Robert Rapin, directeur de l'Administration générale, et de M. Eric Favre, directeur de la Direction des systèmes d'information

M. Rapin rappelle que la proposition PR-360 a été votée en 1987 en vue de moderniser l'administration municipale. Après quelques aléas à propos de cette informatisation, une commission ad hoc a été créée en 1993, mais l'informatique a continué à subir différents déboires entre 1993 et 1995, année d'acquisition d'un logiciel comptable qui a finalement permis de boucler les comptes à satisfaction.

Plusieurs éléments composaient cette proposition PR-360, dont l'informatisation de l'inventaire des Musées d'art et d'histoire, achevée en 1995, et l'achat de différents progiciels pour divers services en 1999. La partie la plus importante des dépenses reste toutefois l'acquisition du progiciel d'alarme électronique qui a pris fin en 2001.

Un temps considérable s'est déroulé entre le vote de la proposition PR-360 (réduite des montants placés sous la responsabilité des Musées d'art et d'histoire, des propositions PR-327 de 1994 et PR-366 de 1999) et le décompte final, il est alors très difficile à ce moment-là pour les personnes auditionnées de définir avec précision les causes précises des dépassements. La question se pose également de l'impact de l'indexation sur l'ensemble, bien qu'il semble que la majeure partie du dépassement ne soit pas due à l'inflation.

Discussion et vote

Comme mentionné, il est très difficile de définir avec précision comment le dépassement de crédit a été généré en raison de grand laps de temps qui s'est écoulé entre le vote initial de la proposition PR-360 et le décompte final.

Proposition: bouclement d'un crédit pour les Musées d'art et d'histoire

Les commissaires préfèrent boucler ce crédit très ancien, les fonds ayant déjà été dépensés et en raison de la difficulté à trouver des éléments d'explication pertinents.

La proposition PR-507 est adoptée à l'unanimité des membres présents (2 AdG/SI, 1 AdG/TP, 2 Ve, 2 S, 1 DC, 1 R, 3 L, 2 UDC). (*Voir ci-après le texte de la délibération adoptée sans modification.*)

M. Gary Bennaïm, rapporteur (LR). J'aimerais passer très rapidement sur ce point, car nous avons déjà parlé de ce genre de rapport qui arrive très tardivement après que des crédits complémentaires ont été déjà largement dépassés – depuis probablement six ans, si ce n'est pas plus – puisque la proposition du Conseil administratif PR-360 avait été votée en 1987. Elle s'était départagée en plusieurs microcrédits qui ont eux-mêmes été repris, dépassés, augmentés, perdus probablement, et mélangés dans la masse. Je vous propose donc de voter cet objet directement, car nous nous sommes quand même beaucoup perdus dans des discussions ce soir, que l'argent n'existe plus, qu'il a été dépensé, et que ce serait vraiment ridicule de prendre la parole après moi. Merci beaucoup. (*Rires.*)

Premier débat

M. Pascal Spuhler (MCG). Je ne voudrais pas être trop ridicule, Madame la présidente, mais j'aimerais simplement annoncer que le Mouvement citoyens genevois s'abstiendra de participer au débat, puisqu'il n'était évidemment pas là à cette période.

M^{me} Martine Sumi (S). Effectivement, je ne peux que corroborer ce qu'a dit M. Gary Bennaïm, mais j'aimerais quand même apporter une précision quant au contenu du rapport, que j'ai lu attentivement. Il y est indiqué qu'on ne sait pas pourquoi il y a eu un dépassement de crédit et qu'on s'y perd un petit peu. Simplement, étant donné qu'il s'agit d'un crédit voté en 1987, qui était inscrit dans le 14^e programme financier quadriennal, que les travaux se sont finalement terminés en 2006 et qu'il s'agissait de réaliser l'inventaire informatique des Musées d'art et d'histoire, il est aisément compréhensible qu'en vingt ans les prix aient augmenté, en particulier dans le domaine informatique. Voilà, je vous remercie de voter cela à l'unanimité rapidement.

Deuxième débat

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération est acceptée sans opposition (50 oui et 7 abstentions).

Motion: une plaque commémorative pour Bartholomé Tecia

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit complémentaire de 764 069,06 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires relatives à la réalisation et à l'informatisation d'un inventaire général de l'ensemble des collections des Musées d'art et d'histoire ainsi qu'à l'acquisition de différents progiciels destinés aux services de l'administration.

Art. 2. – Le crédit complémentaire mentionné à l'article premier a déjà été amorti avec la part du crédit voté.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

9. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la motion du 13 octobre 2010 de M. Yves de Matteis, M^{mes} Ariane Arlotti, Marie-France Spielmann, Isabelle Brunier, Sarah Klopmann, Anne Moratti Jung, Anne Carron-Cescato, MM. Pascal Holenweg, Jean-Charles Lathion, Salvatore Vitanza, Olivier Fiumelli, Alexandre Chevalier, Alexis Barbey et Gary Bennaim, renvoyée en commission le 22 novembre 2011, intitulée: «Une plaque commémorative pour Bartholomé Tecia» (M-944 A)¹.

Rapport de M^{me} Natacha Buffet.

Cette motion a été traitée en commission des arts et de la culture le 27 février 2012 et a été votée le même jour.

¹ Développée, 2590.

Motion: une plaque commémorative pour Bartholomé Tecia

Tous nos remerciements vont à M^{me} Sarah Maes pour la clarté et l'efficacité de ses notes de séance ainsi qu'à M. Guy Dossan pour la qualité de sa présidence.

Rappel de la motion

Considérant:

- que Bartholomé Tecia, étudiant piémontais âgé de 15 ans, résidant chez Théodore de Bèze, recteur de l'Académie de Genève, a été condamné à mort le 10 juin 1566;
- qu'il a été torturé, ligoté et noyé dans le Rhône pour avoir été reconnu, par le tribunal, coupable d'homosexualité, au terme d'un procès dont les minutes sont déposées auprès des archives d'Etat de Genève, P.C. 1359;
- que, jusqu'à la création de *Bartholomé Tecia, un procès ordinaire* au Théâtre des Salons, le 3 avril 2008, pièce de Jean-Claude Humbert qui reçut le Prix de la Société genevoise des écrivains 2005, offert par la Ville de Genève, le destin tragique de Bartholomé Tecia n'a jamais été porté à la connaissance du public;
- que Genève, ville d'ouverture et de tolérance, où s'élève à Champel un monument expiatoire à la mémoire de Michel Servet, brûlé le 27 octobre 1553, se doit de reconnaître de la même façon la cruauté du traitement, indigne des valeurs chrétiennes et des enseignements de la Réforme, infligé à Bartholomé Tecia;
- le fait que le Conseil municipal avait adopté à l'unanimité, lors de sa séance du 21 janvier 2008, la résolution R-105 intitulée «Homophobie: combattons aussi cette forme de discrimination», qui avait donné lieu à des assises réunissant un public de 700 personnes et 70 intervenants sur deux jours;
- le fait que l'homosexualité est devenue légale en Suisse en 1945, que, depuis 2001, la nouvelle Constitution fédérale reconnaît que nul ne doit être discriminé, notamment du fait de son «mode de vie» (c'est-à-dire son orientation sexuelle) et que Genève a été le premier canton, en 2001, à reconnaître les couples de même sexe,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à apposer une plaque commémorative pour Bartholomé Tecia, au lieu de son supplice, soit au bord du Rhône, à la hauteur de la Corraterie. Le texte de cette plaque, en français et en anglais, devrait être établi avec le concours des associations genevoises et nationales de lutte contre les discriminations basées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre, et mentionner, si ces dernières le jugent utile, les avancées obtenues depuis lors.

Séance du 27 février 2012*Audition de M. Yves de Matteis, motionnaire*

Le motionnaire introduit le sujet en mentionnant que l'idée d'apposer une plaque commémorative pour Bartholomé Tecia est née d'une pièce de théâtre de Jean-Claude Humbert qui a été jouée en 2005. Cette dernière retraçait le procès de Bartholomé Tecia, un jeune étudiant piémontais condamné à mort par noyade en raison de son homosexualité à Genève au XVI^e siècle. Cette pièce a reçu le prix de la Société genevoise des écrivains et, par là même, elle a permis de faire connaître aux Genevois un épisode longtemps ignoré de leur histoire. Elle a aussi attiré l'attention de l'association Network Genève qui réunit de hauts cadres homosexuels. Voilà donc pourquoi les conseillers à l'origine de la présente motion ont eu l'envie de voir apposer une plaque commémorative sur les berges du Rhône, à l'endroit où Bartholomé Tecia a été noyé, soit au bas de la rue de la Corraterie.

Un commissaire s'interroge et souhaite savoir si les motionnaires pensent «personnaliser» cette plaque commémorative en y inscrivant le nom de Bartholomé Tecia et si, à leur connaissance, d'autres condamnations de ce type ont eu lieu, quelle que soit l'époque, à Genève. Ce questionnement met en avant le fait que, malheureusement, les personnes qui ont été condamnées et tuées pour des raisons non valables au fil de l'histoire de Genève sont nombreuses et qu'il y aurait pléthore de plaques à apposer dans toute la ville si l'on souhaitait rendre hommage à chacune de ces victimes.

La motion souhaite en effet que le nom de Bartholomé Tecia soit mentionné sur la plaque commémorative et considère ce cas particulier comme exemplatif des injustices et des violences nombreuses qui ont été infligées aux personnes homosexuelles durant toute l'histoire et même l'histoire proche. Cette apposition constituerait donc un geste symbolique fort qui permettrait de les dénoncer, car il a fallu attendre 1985 pour qu'elles le soient enfin.

Un commissaire rétorque qu'il n'y pas que les homosexuels qui ont été persécutés sous Calvin et que, pour ne prendre qu'un exemple, les condamnations infligées aux filles-mères ont été encore sans doute bien plus nombreuses que celles infligées aux homosexuels. Selon cette même logique, il considère donc que la Ville de Genève a mieux à faire à ce jour que d'apposer des plaques commémoratives pour toutes les victimes ayant vécu sous Calvin.

Une commissaire va dans le sens de ce qui vient d'être dit et considère que ce n'est pas uniquement à la Ville de porter ce symbole et elle souhaiterait que les privés s'y engagent eux-mêmes.

Le motionnaire répond que l'association Network Genève est disposée à couvrir les frais qu'engendrerait la pose de cette plaque, mais qu'elle ne peut pas s'y atteler sans l'accord préalable de la Ville, ce qui explique en partie la raison de cette motion.

Motion: une plaque commémorative pour Bartholomé Tecia

Un commissaire considère qu'il serait précieux d'avoir l'avis d'un historien sur la question afin d'éviter les écueils qui pourraient naître d'une récupération politique de cette démarche par des lobbies qui chercheraient à défendre des idées sur l'homosexualité.

Un autre commissaire souhaite que M. Humbert réponde par une note aux questions des commissaires et perçoit cette plaque commémorative comme participant du même processus qui a conduit à des monuments pour Michée Chauderon et Michel Servet, à savoir que, au travers d'un cas particulier, on dénonce toute une répression.

Un commissaire juge l'argument selon lequel il va falloir apposer une plaque commémorative pour toutes les personnes ayant souffert de discriminations, si on accepte aujourd'hui celle pour Bartholomé Tecia, ne tient pas la route, sans quoi il faudrait revenir en arrière à Genève et supprimer tous les monuments afin de ne pas risquer de favoriser certaines personnes au détriment de certaines autres. Il rappelle que l'ensemble du Conseil municipal a soutenu à l'unanimité l'organisation d'assises contre l'homophobie et il souhaiterait donc que la Ville dénonce toute forme de discrimination contre les homosexuels, c'est pourquoi il veut savoir si la plaque imaginée par les motionnaires mentionnerait l'homosexualité de Bartholomé Tecia.

M. de Matteis répond par l'affirmative et rappelle que les motionnaires souhaitent que cette démarche aille dans le sens d'une Genève internationale qui se positionne clairement en faveur des droits de l'homme et qui a reconnu l'urgence d'agir contre toute forme de discrimination contre les homosexuels.

Au nom du groupe Mouvement citoyens genevois, un commissaire s'exprime et informe la commission que son groupe considère que la Ville a beaucoup d'autres choses à régler et rappelle que le fait d'apposer cette plaque commémorative risquerait d'ouvrir la porte à l'apposition d'une plaque pour chaque victime à Genève. Néanmoins, si une association en fait la demande dans ce cas précis, son groupe ne s'y opposera pas, ce à quoi le motionnaire répond que l'association Network Genève prendrait en charge les frais de cette plaque commémorative.

Discussion

Un commissaire estime important de ne pas anticiper sur les démarches des associations, considère que l'autorisation à l'apposition de cette plaque pourrait être acceptée, mais ne voit pas la nécessité de cette motion étant donné que jamais le Conseil administratif n'a annoncé qu'il refuserait une telle autorisation. C'est pour cette raison qu'elle propose de modifier l'invite de la motion en invitant le Conseil administratif à soutenir par une autorisation les associations porteuses

Motion: une plaque commémorative pour Bartholomé Tecia

de la démarche. Elle est rejointe par une commissaire de son groupe qui rappelle qu'il ne faut pas chercher à anticiper à tout prix les demandes des associations au risque de créer des inégalités de traitement.

Une commissaire juge que le Conseil municipal ne peut évidemment pas s'occuper de tout, mais qu'il doit se rappeler que les motionnaires ont agi en tant que porte-parole d'une association et qu'il est bon de se pencher sur cette motion dont le contenu est, somme toute, politique, car il est important de montrer les avancées en matière de respect des droits humains et ce sans tomber dans des anachronismes malheureux.

Un commissaire partage l'avis qui a été émis précédemment selon lequel l'invite devrait aller dans le sens d'un soutien à l'apposition d'une plaque commémorative dans le cas où une association en ferait la demande explicite et soutient l'idée qu'il est important aujourd'hui de marquer le passage du temps et de se distancier du XVI^e siècle.

Un autre commissaire déclare que la comparaison qui a été faite entre Michel Servet, personnage historique largement connu, et Bartholomé Tecia, personnage relativement méconnu, ne lui semble pas justifiée, d'autant plus que la décision d'ériger un monument au premier a aussi posé problème en son temps. Il partage l'invite proposée, souhaite voir supprimées les mentions des langues dans lesquelles doit être rédigée la plaque et voir précisées les avancées faites depuis lors.

Un commissaire considère toujours les arguments selon lesquels on risque, à ce train-là, d'oublier de commémorer des personnes ayant elles aussi souffert au fil de l'histoire genevoise réactionnaire et voit en cette plaque commémorative un signal politique fort dans un contexte où l'homophobie fait encore de nombreux dégâts. C'est pour toutes ces raisons que le groupe socialiste refusera l'amendement précité.

Un commissaire craint que cette motion en cache une autre et souhaiterait que cette plaque fasse soit mention de la discrimination faite aux homosexuels, soit du cas précis de Bartholomé Tecia. Il faudrait aussi que la deuxième partie de l'invite soit plus précise afin d'éviter que les associations qui feraient la demande d'une telle plaque se sentent libres d'en faire absolument tout ce qu'elles veulent. Une commissaire propose alors de modifier cette partie de l'invite ainsi: «...sur proposition d'une association de lutte contre les discriminations basées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre».

Une commissaire résume les discussions et pense que le terme «soutenir» en première partie d'invite et la suppression d'une grande partie de la deuxième phrase pourrait mettre tout le monde d'accord.

Vote

L'amendement suivant est soumis au vote: «Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à soutenir la pose d'une plaque commémorative pour Bar-

Motion: une plaque commémorative pour Bartholomé Tecia

tholomé Tecia, au lieu de son supplice, soit au bord du Rhône, à la hauteur de la Corraterie.»

Il est accepté par 6 oui (2 Ve, 2 S et 2 EàG) contre 6 non (1 S, 3 LR et 2 MCG).

L'amendement suivant est soumis au vote: «Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à soutenir la pose d'une plaque commémorative pour Bartholomé Tecia, au lieu de son supplice, soit au bord du Rhône, à la hauteur de la Corraterie, sur proposition d'une association genevoise ou nationale de lutte contre les discriminations basées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre.»

Il est accepté par 8 oui (1 Ve, 2 EàG, 3 LR et 2 MCG) contre 4 non (1 Ve et 3 S).

La motion est donc acceptée telle qu'elle a été amendée.

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à soutenir la pose d'une plaque commémorative pour Bartholomé Tecia, au lieu de son supplice, soit au bord du Rhône, à la hauteur de la Corraterie, sur proposition d'une association genevoise ou nationale de lutte contre les discriminations basées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre.

M^{me} Natacha Buffet, rapporteuse (LR). La commission des arts et de la culture a pris connaissance des intentions des motionnaires. On nous a précisé que cette motion avait été élaborée suite à la mise sur pied, en 2008, d'une pièce de théâtre qui avait révélé un élément historique relativement fâcheux du XVI^e siècle, où une personne aurait été... (*Remarque.*) Oui, oui, bien sûr, je mesure mes propos, alors, disons – comme cela, ce sera plus clair – un élément clairement fâcheux de l'histoire genevoise du XVI^e qui avait été oublié. C'est pourquoi, pour essayer de rendre hommage à Bartholomé Tecia, qui avait été injustement condamné à mort et torturé en raison de son homosexualité, les motionnaires souhaitaient que le Conseil administratif appose une plaque commémorative.

A cela, certains commissaires ont répondu qu'il était nécessaire de bien réfléchir dans la mesure où le fait d'apposer une plaque commémorative pour chacune des victimes qui auraient souffert dans l'un ou l'autre des siècles passés de l'histoire genevoise signifierait qu'énormément de plaques commémoratives seraient ainsi apposées ou que beaucoup de monuments seraient érigés. Nous en sommes arrivés à la conclusion qu'il valait mieux soutenir la demande, puisque, de toute façon, cette plaque ne pourrait être apposée sans l'accord évident du Conseil

Motion: une plaque commémorative pour Bartholomé Tecia

administratif, mais que, plutôt que ce dernier le fasse faire lui-même, on attende que des demandes émanent expressément des associations portées sur ces questions, lesquelles prendraient ainsi en charge ces frais si l'autorisation leur était accordée. La majorité de la commission a donc voté l'amendement selon lequel il devait s'agir d'une demande expresse des associations concernées.

Néanmoins, il m'est apparu relativement tard, puisque j'ai relu trop tard mon rapport, que le projet de motion ainsi amendée ne figurait pas de façon exacte dans le rapport. J'avais omis de l'y faire figurer et il s'agit donc, je pense, d'une erreur de la personne qui vérifie l'exactitude des rapports. J'espère qu'il est possible de corriger cette erreur maintenant. Il m'a été dit que c'était le cas, mais que je devais relever cette erreur. Si ce n'était pas possible, en revanche, nous serions obligés de rejeter cette motion, puisqu'elle ne correspond pas à ce qui a été voté en commission. Je me retrouve un peu dans le doute, Madame la présidente...

La présidente. Madame la conseillère municipale, je comprends du rapport que la commission a voté deux amendements. Le premier change le texte de la motion comme suit: «Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à *soutenir* la pose (...)» Le second amendement complète la phrase par: «sur proposition d'une association genevoise ou nationale de lutte contre les discriminations basées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre.» Ces deux amendements sont-ils corrects, Madame la conseillère municipale?

M^{me} Natacha Buffet. Les amendements, oui, mais pas le texte qui figure dans le rapport sous «projet de motion amendée». (*Corrigé au Mémorial.*)

La présidente. Si ces amendements sont acceptés, ils constitueront le nouveau projet de motion. Cela dit, je rappelle que les rapporteurs sont responsables de rendre un rapport complet en n'omettant pas – je le dis d'une manière générale parce que c'est souvent oublié – de bien retranscrire le projet de motion ou autre, tel qu'il a été amendé en commission, et cela afin d'éviter justement des problèmes.

M. Jean-Paul Guisan (LR). Tout d'abord, j'aimerais remercier ma collègue, Natacha Buffet, qui a fait un excellent rapport, qui a vraiment travaillé jusqu'à la dernière minute, et qui s'est beaucoup souciée de ce petit problème formel. J'aimerais encore une fois l'assurer de mon soutien pour sa peine et pour le sérieux qu'elle a mis dans cette affaire. Le Parti libéral-radical votera bien sûr la motion, telle qu'elle a été amendée par la commission.

Motion: une plaque commémorative pour Bartholomé Tecia

Maintenant, j'aimerais quand même faire part de quelques réflexions personnelles que cette question plus ou moins grave m'a inspirées, à quelques bémols près. J'aimerais d'abord constater qu'il existe une propension, surtout sur les bancs de gauche, à toujours multiplier les poses de plaques, à vouloir baptiser, rebaptiser des rues et des places, et peut-être que le Parti libéral-radical ne vibre pas du même enthousiasme pour les baptêmes. Il s'agit là d'un nouveau baptême, en l'occurrence.

On peut aussi penser que cette propension à toujours vouloir poser des plaques est peut-être un équivalent laïque de la pratique tout à fait respectable des ex-voto. Vous savez que ce sont ces objets, ces tableaux, que l'on met dans une église pour remercier un saint ou une sainte d'avoir exaucé une prière, surtout dans des situations désespérées, très difficiles. Or, s'il y a une propension à gauche à tellement vouloir mettre des plaques, c'est peut-être parce qu'il y a justement un petit sentiment de désespoir qui arrive par moments. Et disons que je réserve mon jugement sur le fait de savoir si les gens de gauche ont vraiment une vision totalement désespérée du monde.

Pour revenir à quelque chose de plus sérieux et, là, je ne vais pas parler vraiment de cette histoire précise, il y a peut-être aussi en arrière-plan dans ce genre de démarche une sorte d'aspect pénitentiel, c'est-à-dire une propension à toujours vouloir demander pardon pour ce que les ancêtres ont fait de mal et de terrible à d'autres. On peut supposer qu'il y a des homosexuels qui ne sont pas forcément contents qu'on parle toujours d'eux comme de victimes. Bien sûr que c'est une réalité, et qu'il existe encore des pays où il existe des pratiques de mise à mort épouvantables, notamment pour les homosexuels. Cela dit, on peut aussi se dire qu'on n'a pas toujours envie de tout le temps parler des homosexuels comme des victimes. Je ne parle pas seulement en mon nom personnel, car il se trouve que j'ai parlé de cela avec beaucoup de personnes, mais, moi, ça ne me fait pas spécialement plaisir de me dire que l'on va commémorer un martyr homosexuel à travers une plaque à Genève.

Comme nous l'avons dit durant la nuit du budget, nous soutenons toutes les actions en faveur des vivants et, je le redis, le Parti libéral-radical soutient le travail que font les associations LGBT (Lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres ou intersexués), à Genève notamment. Alors, c'est sur cette note positive de travail pour les vivants d'aujourd'hui que je terminerai cette intervention.

La présidente. Je vous informe que le bureau clôt la liste des prises de parole. Interviendront encore le conseiller administratif Rémy Pagani, M. Pascal Spuhler, M. Olivier Tauxe, M. Alain de Kalbermatten, M. Pascal Holenweg, M. Alexandre Chevalier et M. Yves de Matteis.

Motion: une plaque commémorative pour Bartholomé Tecia

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'interviens à ce stade du débat parce qu'il y a quand même des choses qu'on ne peut pas laisser dire. Il revient au Conseil administratif, en l'occurrence à ma personne, de désigner, s'il y a de la place, les nouveaux noms de rues. Nous avons une rue à inaugurer quasiment une fois tous les deux ans. Il s'est créé par exemple une rue devant l'hôpital. Nous l'avons intitulée rue Perret-Gentil en mémoire de M^{me} Gabrielle Perret-Gentil. La deuxième rue est celle qui traversera Artamis et qui s'appellera la rue du 23-Août en mémoire de ce terrible accident survenu dans le temps un 23 août et qui avait fait 11 morts à la Jonction, des ouvriers qui travaillaient à l'Usine à gaz. C'est pourquoi il nous semblait respectable et respectueux d'intituler ainsi cette rue.

Pour le reste, Mesdames et Messieurs, le Conseil administratif agit de manière extrêmement parcimonieuse. Nous avons une liste incroyable de gens qui nous demandent – puisqu'il faut attendre cinq ans après le décès de quelqu'un – que telle ou telle personne puisse figurer sur une plaque de l'une ou l'autre de nos rues. La politique du Conseil administratif est très restrictive et, en plus, quand il y a des nouvelles rues à inaugurer, nous y mettons principalement le nom d'une femme, raison pour laquelle nous avons intitulé la rue près de l'hôpital rue Perret-Gentil.

Quant aux plaques, alors, vous avez parlé de désespoir, Monsieur le conseiller municipal. Nous avons déplacé une plaque en espéranto qui était cachée derrière un amas de lierre. Nous avons aussi déplacé la plaque d'un des fondateurs des Philippines, je crois, qui se trouve à la fin de la rue du Rhône parce qu'elle était tellement haute que personne ne la voyait. Voilà un peu le genre de choses que nous entreprenons, là aussi, de manière tout à fait parcimonieuse.

Par conséquent, je vous en prie, ne politisez pas ce débat-là, car cela n'a pas lieu d'être, si ce n'est, effectivement, quand le Conseil administratif se permet de mettre une pierre commémorative sur la place des Nations en mémoire du génocide de Srebrenica. Cela ne me paraît pas être quelque chose de rétrograde, parce que nous devons nous inspirer de l'histoire pour ne pas commettre les mêmes erreurs à nouveau et, là, on peut un peu désespérer parce que l'humanité n'est pas prête, malheureusement, à s'inspirer de ses erreurs passées. Cette volonté et ce respect de la mémoire permettront au moins peut-être d'éviter certains autres massacres.

M. Pascal Spuhler (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, M. le conseiller administratif Pagani nous dit que ce dossier ne doit pas être politisé. Cela me semble difficile dans cette arène, puisque nous parlons constamment de politique. Il me semble, au contraire, que cette affaire doit être discutée au niveau politique. Elle est intéressante sur plusieurs points. Nous parlons de

Motion: une plaque commémorative pour Bartholomé Tecia

quelqu'un que l'on connaît très peu, qui a vécu une horreur il y a cinq cents ans, qui a vécu quand même l'obscurantisme calviniste de l'époque. Ce n'est pas négligeable pour en parler au niveau politique. Ce n'est pas négligeable. Pourquoi?

D'abord, ce monsieur intéresse relativement peu tout un chacun si ce n'est que ce cas est un élément de l'histoire genevoise. C'est un élément d'une mentalité de l'époque qu'il faut retenir. On avait une vision très obtuse sur certaines choses, sur certains actes, sur certaines façons de faire. Or, je pense qu'aujourd'hui la population est beaucoup plus ouverte, et que ce sont des choses qui, évidemment, ne doivent plus arriver. D'ailleurs, M. Guisan nous l'a rappelé tout à l'heure, on doit malheureusement déplorer que dans beaucoup de pays l'homosexualité soit encore mise au ban de la société, voire même que certains soient encore des martyrs de leur sexualité. (*Brouhaha.*)

Evidemment, si on devait mettre des plaques pour toutes les personnes qui ont été victimes un jour ou l'autre d'une torture, d'un système juridique donné, ce serait effectivement difficile, et il faudrait rajouter un bon nombre de rues et de murs pour y mettre toutes ces plaques. Cela dit, c'est autre chose si la demande est faite par une association dans le but de se souvenir que l'homosexualité est une chose normale et qu'il ne doit plus y avoir de victimes. Cela me fait penser, d'ailleurs, si vous me permettez, à l'affaire des Réverbères de la mémoire du bastion de Saint-Antoine où on nous a dit qu'il fallait parler du génocide arménien. Non, nous aimerions qu'on parle du génocide en général. Non au génocide! Non à l'homophobie! Pour nous, cette plaque est une bonne chose, c'est un bon symbole que nous devons marquer. Evidemment, il y a beaucoup d'endroits en ville – vous l'avez indiqué, Monsieur Pagani – où l'on rappelle les personnalités. M. Bartholomé Tecia n'était pas une personnalité, mais il était une victime et, à ce titre, il faut l'honorer.

M. Olivier Tauxe (UDC). Messieurs et Mesdames du Conseil municipal, j'aimerais tout d'abord m'adresser à M^{me} la présidente. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi vous avez laissé la parole au magistrat, alors que nous n'avons pas tous pu nous exprimer en tant que conseillers municipaux sur ce que nous ressentions. Le magistrat a déjà donné tout le point de vue du Conseil administratif. Je trouve cela immoral – excusez-moi – car, si je me rappelle bien, normalement, tout membre du Conseil administratif s'exprime à la fin. (*Remarque.*) En règle générale, je dis bien en règle générale. Enfin, moi, je vous le dis, je suis offusqué par le fait que vous ayez laissé la parole à M. Pagani en premier. C'est personnel.

Maintenant, Messieurs et Mesdames, je vais parler un peu de cette motion M-944. Elle ne traite que d'un seul cas. Je pense que les motionnaires auraient pu se pencher sur d'autres cas qui ont existé, mais qui ont été oubliés depuis le XVI^e

Motion: une plaque commémorative pour Bartholomé Tecia

siècle. Les répressions religieuses ont existé bien avant les premiers suppliciés, avant M. Bartholomé Tecia, le soi-disant premier homosexuel supplicié. Pourquoi s'arrêter seulement à ce jeune comme ambassadeur des homosexuels et oublier les hommes et les femmes torturés bien avant l'époque de Calvin, avec autant de victimes qu'on peut l'imaginer? Exemple: Philibert Berthelier, Michel Servet... Bon, il n'était pas homosexuel, je le conçois. (*Exclamations.*) Silence! Mais je pense qu'il serait plus judicieux de la part du Conseil administratif de ne pas prendre en considération cette motion.

Par contre, l'Union démocratique du centre et moi-même serions d'accord que l'une ou l'autre de vos associations, comme par exemple Network Genève, offre une plaque commémorative, paie l'emplacement, les frais, et s'occupe de son installation. Mais ce n'est certainement pas à la Ville de participer pour démontrer que nous vivons dans une Genève dite internationale, car si le Conseil administratif entre dans ce petit jeu, Monsieur le magistrat, la Ville n'aura pas fini d'ouvrir les cordons de sa bourse en mémoire de toutes les injustices commises à Genève jusqu'à nos jours. Des victimes, il y en aura toujours, je le rappelle. Pour finir, je rappelle aussi que si les motionnaires en font la demande au Conseil administratif et qu'on leur accorde une place pour mettre une plaque au bord du Rhône, à la Corraterie, l'Union démocratique du centre la soutiendra. Cela, c'est juste aussi pour expliquer à cet hémicycle que l'Union démocratique du centre n'est ni homophobe ni raciste.

M. Pascal Holenweg (S). L'ordre des prises de parole est cruel, car il est difficile d'intervenir après M. Tauxe qui vient de nous faire un résumé de deux mille ans d'histoire des persécutions, ce dont j'aurais personnellement été totalement incapable. (*Rires.*) J'avoue, ici, mon admiration encore plus que ma consternation. C'est dire!

S'agissant du projet de motion amendée, c'est effectivement sur proposition d'une association que cette motion devrait être concrétisée. Pour quelles raisons la Ville de Genève, le Conseil municipal, refuseraient-ils de répondre favorablement à une association demandant la pose d'une plaque en mémoire d'un homosexuel parmi d'autres persécuté, torturé, exécuté parce qu'il était homosexuel et pour aucune autre raison? Pour quelles raisons refuserait-on cette demande? On peut, en effet, poser la question ainsi, puisqu'à Genève il y a une plaque pour Michel Servet au nom de tous les hérétiques persécutés et condamnés. Il y a aussi un monument en mémoire de Philibert Berthelier au nom de tous les patriotes torturés et exécutés. Il y a un chemin Michée-Chauderon au nom de toutes les femmes brûlées et torturées parce qu'on les accusait d'être des sorcières.

Ce qui est proposé, ici, c'est simplement la mention, à l'occasion de la commémoration d'un cas particulier, que depuis quelques milliers d'années les homo-

Motion: une plaque commémorative pour Bartholomé Tecia

sexuels sont persécutés en tant que tels, comme des femmes ont été persécutées en tant que telles au prétexte qu'elles étaient des sorcières, comme des hérétiques ont été persécutés en tant que tels parce qu'ils avaient eu l'outrecuidance de réfléchir. C'est la raison pour laquelle les socialistes vous invitent à voter ce projet de motion amendée. Je serais tenté d'y ajouter une recommandation ou, plutôt, des félicitations à M. Tauxe pour nous avoir rappelé dans quel contexte historique millénaire s'inscrivait cette motion. Je crois que la reconnaissance que j'ai à témoigner à M. Tauxe est partagée par l'ensemble de ce Conseil. Je renonce donc à faire une proposition dans ce sens. L'admiration muette qui a suivi l'intervention de notre collègue suffira sans doute à confirmer que vous êtes aussi admiratifs que moi... (*Remarques.*)

M. Alexandre Chevalier (HP). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, il est de tradition, depuis bientôt six ans que je siége dans cette enceinte, de ne plus être dans le clivage politique lorsque nous débattons de sujets liés à l'homophobie et aux discriminations. D'une manière générale, toutes les motions ou résolutions qui ont été votées depuis un certain nombre d'années l'ont été à l'unanimité des membres qui étaient présents ces soirs-là, ou quasiment, notamment pour les cas traitant d'homophobie. J'espère donc que ce soir nous arriverons aussi à ce résultat pour reconnaître que ce dont il s'agit, ici, c'est en fait d'un crime d'Etat, puisque c'est l'Etat de Genève qui a tué un de ses concitoyens pour raison d'homosexualité. Il est normal qu'il y ait une reconnaissance et une responsabilité d'élu vis-à-vis de ces crimes lorsqu'ils sont commis par un Etat aussi obscurantiste que le fut le régime qui gouvernait la ville à l'époque.

Ceci dit, Mesdames et Messieurs, Madame la présidente, vous le savez, il y a des personnes qui sont dépassées par leur destin et souvent aussi par leur mort. Et dans ce dépassement du destin, ce n'est pas la plaque d'une personne ni même simplement le cumul de plaques pour une, deux, trois ou dix personnes qui est commémoré, mais c'est le symbole, comme l'a parfaitement dit M. Holenweg. Il y a des personnes qui incarnent le symbole. Il y a le symbole de l'histoire et le poids que celui-ci a dans la vie quotidienne et dans le monde des vivants, pour reprendre l'expression consacrée par mon collègue du Parti libéral-radical.

Eh bien, dans ce monde des vivants – et mon collègue du Parti libéral-radical le sait mieux que moi, en tant qu'ancien secrétaire général d'associations homosexuelles – l'homophobie est toujours vivante. Elle n'est peut-être plus latente. On ne lapide plus – et encore – au nom de la raison d'Etat, comme on l'a fait dans le cas présent au XVI^e siècle. Mais elle est toujours vivante. La sodomie est toujours criminalisée dans certains Etats des Etats-Unis. Rien n'est donc définitivement réglé, car la haine et la barbarie sont malheureusement des constantes dans l'histoire de notre humanité.

Motion: une plaque commémorative pour Bartholomé Tecia

C'est pour cela que cette motion est importante, que je suis fier d'en avoir été l'un des motionnaires déjà à l'époque, en 2010, lorsque je présidais le groupe libéral, et de savoir que nous sommes là, toujours là, pour défendre des causes, pour défendre des valeurs et des principes et surtout pour ne pas oublier les horreurs qui se sont passées dans notre ville. (*Applaudissements.*)

M. Yves de Matteis (Ve). J'aurais voulu vous faire un petit exposé sur le devoir de mémoire à la fois pour les personnes disparues et pour les personnes qui vivent encore aujourd'hui, mais, comme il est tard, je le ferai en d'autres circonstances. Ici, j'aimerais peut-être juste relever deux ou trois incohérences.

Nous avons entendu parler de la gauche, qui allait mettre des statues, poser des plaques ou donner des noms de rues. Je conseille aux personnes qui pensent cela d'aller dans certains pays, ou même en Suisse dans les Cantons qui ont toujours été présidés par des gouvernements de droite, pour voir s'il n'y a aucun nom de rue, aucune statue et aucune plaque commémorative. Je crois qu'on s'aperçoit assez vite que ces propos sont dénués de sens.

En ce qui concerne la prise de position du Parti libéral-radical, je suis malgré tout un peu surpris, puisque, sur les quatorze personnes qui, à l'époque, ont signé cette motion, il y avait sept membres de l'Entente et sept membres de l'Alternative. En l'occurrence, cette pose de plaque-ci n'a pas fait l'objet d'une division gauche-droite, ou alors je ne sais pas bien lire! Et sur ces quatorze personnes, il y avait même cinq représentants du Parti libéral-radical! C'est plus que pour mon propre groupe, plus que pour tous les autres groupes qui sont représentés ce soir. Donc, en fait, c'est une motion du Parti libéral-radical! (*Remarque.*) Quasiment!

C'est pourquoi, même si le Parti libéral-radical va appuyer cette motion, les quelques propos plutôt négatifs que j'ai pu entendre me surprennent, en tout cas par rapport au simple fait de poser une plaque. Voilà les quelques éléments que je voulais vous présenter, et j'en terminerai là, car tout le monde a envie d'aller se coucher.

La présidente. Comme le bureau considère que le magistrat Pagani a été interpellé, il lui donne la parole pour répondre. (*Exclamations.*)

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'aimerais juste dire quelques mots. J'interviens rarement dans les débats et, effectivement, comme l'a dit M. Tauxe, nous nous limi-

Motion: une plaque commémorative pour Bartholomé Tecia

tons, au Conseil administratif, à le faire à la fin des débats, bien que nous ayons le droit, comme tout un chacun, de nous inscrire au moment où nous le voulons. Si je me suis permis d'intervenir, c'est pour donner un certain nombre d'informations, ce que je fais exceptionnellement, car j'espère – en l'occurrence, M. Chevalier a bien recentré le débat qui touche l'ensemble des bancs de cet hémicycle – avoir l'unanimité sur cette motion.

Sur le fond, Mesdames et Messieurs, bien évidemment, le Conseil administratif se ralliera à votre proposition. Mais je trouve quand même un peu pingre, quand on voit l'argent que nous avons dépensé ce soir, de faire payer cette plaque à une association qui, pour sa part, doit sûrement compter ses sous un à un... (*Exclamations.*) Je vous propose la chose suivante, puisque, évidemment, au moment où vous aurez voté cette motion, le Conseil administratif pourra en disposer. Je m'emploierai à mettre cette plaque, mais je le ferai à la charge du département sur un budget ad hoc pour les plaques commémoratives, car je trouve un peu honteux de la faire payer par cette association. Il s'agit d'un devoir de mémoire collectif que nous devons accomplir au nom de la cité.

La présidente. Je mets aux voix les deux amendements votés en commission.

Mis aux voix, le premier amendement de la commission est accepté sans opposition (60 oui et 2 abstentions).

Mis aux voix, le second amendement de la commission est accepté sans opposition (58 oui et 3 abstentions).

Mise aux voix, la motion amendée est acceptée sans opposition (57 oui et 4 abstentions).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à soutenir la pose d'une plaque commémorative pour Bartholomé Tecia, au lieu de son supplice, soit au bord du Rhône, à la hauteur de la Corraterie, sur proposition d'une association genevoise ou nationale de lutte contre les discriminations basées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

10. Propositions des conseillers municipaux.

La présidente. Nous avons reçu les motions et la résolution suivantes:

- M-1016, de *MM. Guy Dossan, Michel Chevolet, Jean-Charles Lathion, Alexandre Chevalier, Sylvain Clavel, Eric Bertinat, Jean-Philippe Haas, Claude Jeanneret, Pascal Spuhler, Daniel-Dany Pastore, M^{mes} Florence Kraft-Babel, Natacha Buffet et Fabienne Aubry Conne*: «Genève, ville de culture: quelle promotion pour quel rayonnement?»;
- M-1017, de *MM. Adrien Genecand, Rémy Burri, Alexis Barbey, Gary Benaim, Olivier Fiumelli, Jean-Paul Guisan, Simon Brandt, Guy Dossan, M^{mes} Florence Kraft-Babel, Natacha Buffet, Sophie Courvoisier et Michèle Roulet*: «Rendons la place Emile-Guyenot aux habitants!»;
- M-1018, de *M^{mes} Anne Moratti, Julide Turgut Bandelier, Frédérique Perler-Isaaz, Sandrine Burger, Marie Chappuis, Fabienne Aubry Conne, Nicole Valiquer Grecuccio, Maria Vittoria Romano, Martine Sumi, Silvia Machado, Annina Pfund, Laurence Fehlmann Rielle, Maria Pérez, Maria Casares, Brigitte Studer, MM. Yves de Matteis, Alain de Kalbermatten, Alexis Barbey, Olivier Fiumelli, Alexandre Chevalier, Sylvain Clavel, Eric Bertinat, Carlos Medeiros, Pascal Spuhler et Luc Broch*: «Structure de coordination pour l'accueil familial de la petite enfance»;
- M-1019, de *MM. Denis Menoud, Carlos Medeiros, Pascal Spuhler, Daniel-Dany Pastore, Daniel Sormanni, Laurent Leisi, Jean-Philippe Haas, M^{mes} Danièle Magnin et Mireille Luiset*: «Délinquants algériens multirécidivistes en prison: à leur gouvernement de payer»;
- M-1020, de *M^{mes} Natacha Buffet, Florence Kraft-Babel, Michèle Roulet, Marie Chappuis, Danièle Magnin, Laurence Fehlmann Rielle, Silvia Machado, Nicole Valiquer Grecuccio, Vera Figurek, MM. Jean-Paul Guisan, Alexandre Chevalier, Jean-Charles Lathion, Michel Chevolet, Pascal Spuhler et Alberto Velasco*: «Les Mouettes, c'est chouette»;
- M-1021, de *M^{mes} Julide Turgut Bandelier, Maria Vittoria Romano, Vera Figurek, MM. Yves de Matteis, Mathias Buschbeck, Sylvain Thévoz, Alberto Velasco, Pascal Holenweg, Pierre Gauthier, Pierre Vanek et Pierre Rumo*: «Opérations de ramassage visant les Roms: stop!»;
- R-155, de *M^{mes} Laurence Fehlmann Rielle, Martine Sumi, Nicole Valiquer Grecuccio, Maria Vittoria Romano, Silvia Machado, MM. Alberto Velasco, Pascal Holenweg, Sylvain Thévoz, Luc Broc, Stefan Kristensen et Pierre Vanek*: «Non à une loi qui affaiblit les droits démocratiques de la Ville de Genève!»

11. Interpellations.

Néant.

12. Questions écrites.

La présidente. Nous avons reçu la question écrite suivante:

- QE-374, de *M^{mes} Julide Turgut Bandelier, Sandrine Burger, Fabienne Fischer, Sarah Klopmann, Anne Moratti, Frédérique Perler-Isaaz, Marie-Pierre Theubet, MM. Mathias Buschbeck, Julien Cart, Yves de Matteis et Alexandre Wisard*: «A la recherche de l’empreinte écologique de la police de proximité».

Et ceci clôt cette séance. Je vous souhaite une bonne nuit.

Séance levée à 23 h 20.

SOMMAIRE

- | | |
|---|------|
| 1. Communications du Conseil administratif | 5722 |
| 2. Communications du bureau du Conseil municipal | 5722 |
| 3. Questions orales | 5722 |
| 4. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 20 avril 2011 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 420 000 francs destiné à l'étude d'une image directrice de la zone industrielle des Charmilles (ZIC) et au projet de création d'un Ecopôle, situé au 43 de l'avenue de Châtelaine, sur la parcelle N° 3121, feuille 48 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex (PR-886 A). Suite du premier débat | 5723 |
| 5. Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner: | |
| – le projet de délibération du 12 octobre 2011 de MM. Pascal Holenweg et Olivier Baud, renvoyé en commission le 17 janvier 2012, intitulé: «Modification du règlement du Conseil municipal concernant les votes en commission» (PRD-13 A); | |
| – le projet de délibération du 23 novembre 2011 de M ^{me} Alexandra Rys, MM. Jean-Charles Rielle, Pascal Rubeli, M ^{me} Salika Wenger, MM. Rémy Burri, Julien Cart et Carlos Medeiros, renvoyé en commission le 17 janvier 2012, intitulé: «Modification du règlement du Conseil municipal concernant l'égalité des voix au sein des commissions» (PRD-25 A). Troisième débat | 5736 |
| 6. Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner: | |
| – le projet de délibération du 23 novembre 2011 de M ^{mes} Maria Casares, Vera Figurek, Salika Wenger, MM. Pierre Gauthier, Pierre Rumo et Christian Zaugg, renvoyé en commission le 17 janvier 2012, intitulé: «Modification du règlement du Conseil municipal concernant les questions orales» (PRD-21 A); | |
| – le projet de délibération du 23 novembre 2011 de M ^{me} Alexandra Rys, MM. Jean-Charles Rielle, Pascal Rubeli, M ^{me} Salika Wenger, MM. Rémy Burri, Julien Cart et Carlos Medeiros, renvoyé en commission le 17 janvier 2012, intitulé: «Modification de | |

- l'article 64 du règlement du Conseil municipal concernant les questions orales» (PRD-24 A). Troisième débat. 5737
- 7.a) Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la motion du 28 avril 2010 de MM. Grégoire Carasso, Christian Lopez Quirland, Miltos Thomaidis, Christophe Buemi, Thierry Piguet, Roger Michel, Mathias Buschbeck, Alexandre Wisard, M^{mes} Annina Pfund, Christiane Olivier, Nicole Valiquer Grecuccio, Isabelle Brunier, Véronique Paris, Silvia Machado, Andrienne Soutter, Corinne Goehner-Da Cruz, Vera Figurek, Maria Casares et Sarah Klopmann, renvoyée en commission le 22 novembre 2011, intitulée: «Insonorisation de l'Usine» (M-914 A) 5739
- 7.b). Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 31 août 2011 en vue de l'ouverture d'un crédit pour un montant total de 1 125 000 francs, porté à 1 600 000 francs, destiné à l'assainissement acoustique des salles de concerts de l'Usine et du Moloko, situés 4, place des Volontaires, parcelle N° 3797, feuille N° 5, commune de Genève, section Plainpalais (PR-920 A). 5741
8. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 4 octobre 2006 en vue du bouclage du crédit destiné à la réalisation et à l'informatisation d'un inventaire général de l'ensemble des collections des Musées d'art et d'histoire ainsi qu'à l'acquisition de différents progiciels destinés aux services de l'administration, avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 764 069,06 francs (PR-507 A) 5785
9. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la motion du 13 octobre 2010 de M. Yves de Matteis, M^{mes} Ariane Arlotti, Marie-France Spielmann, Isabelle Brunier, Sarah Klopmann, Anne Moratti Jung, Anne Carron-Cescato, MM. Pascal Hohenweg, Jean-Charles Lathion, Salvatore Vitanza, Olivier Fiumelli, Alexandre Chevalier, Alexis Barbey et Gary Bennaim, renvoyée en commission le 22 novembre 2011, intitulée: «Une plaque commémorative pour Bartholomé Tecia» (M-944 A) 5788
10. Propositions des conseillers municipaux 5802
11. Interpellations 5803

12. Questions écrites 5803

La mémorialiste:
Marguerite Conus